

**CENTRE HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE DE L'ASSISTANCE  
PUBLIQUE HOPITAUX DE  
MARSEILLE**

Etablissement Public de Santé

80 rue Brochier  
13554 MARSEILLE Cedex 05

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

## **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE**

Etablissement Public de Santé

80 rue Brochier  
13554 MARSEILLE Cedex 05

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux membres du Conseil de surveillance,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous précisons que votre établissement n'étant pas tenu précédemment de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2015, les comptes de l'exercice 2015 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des deux points décrits dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La provision pour renouvellement des immobilisations présente un solde au 31 décembre 2016 de 27 379 681 € avec, au titre de l'exercice 2016, la comptabilisation d'une reprise de provision en compte de résultat de 1 767 807€. Votre établissement n'a pas pu effectuer les travaux de fiabilisation de ce poste sur le bilan d'ouverture et les flux 2016, en raison d'un calendrier contraint sur le calcul des amortissements d'éléments d'actifs corrigés en bilan d'ouverture, et par conséquent justifier cette provision. Nous ne sommes donc pas en mesure d'apprécier l'exactitude de ces deux montants.

Les subventions d'investissements présentent un solde au 31 décembre 2016 de 39 099 893 € avec, au titre de l'exercice 2016, la comptabilisation d'un produit relatif à la quote-part virée en résultat pour 3 966 798€. Votre établissement n'a pas pu effectuer les travaux de fiabilisation de ce poste sur le bilan d'ouverture et les flux 2016, en raison d'un calendrier contraint sur les éléments d'actifs corrigés en bilan d'ouverture, et par conséquent justifier le rattachement des subventions correspondantes. Nous ne sommes donc pas en mesure d'apprécier l'exactitude de ces deux montants.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard de l'instruction comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état PF1 de l'annexe, paragraphe 10, intitulé « Changements de méthode comptable et corrections d'erreurs » qui expose le traitement des changements de méthodes et des corrections d'erreurs survenus au cours de l'exercice relatifs notamment à la fiabilisation du patrimoine, aux passifs sociaux, à la séparation des exercices, à l'évaluation des stocks déportés et aux provisions.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, l'état PF1 de l'annexe expose les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs survenus au cours de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.
- Votre établissement constitue des provisions et des estimations, telles que décrites dans le paragraphe 3 "Méthodes d'évaluation des provisions" de l'état PF1 de l'annexe. A l'exception de la provision pour renouvellement des immobilisations et pour les raisons exposées dans la première partie de ce rapport, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'établissement, telles que décrites dans cette note de l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le tome 1 du rapport financier.

En application de la loi, nous vous signalons que, compte tenu de la transmission tardive des comptes et de la documentation juridique correspondante, le délai prévu de mise à disposition de notre rapport n'a pu être respecté.

Marseille, le 22 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

**Deloitte & Associés**



Anne-Marie MARTINI

IERE PARTIE :

COMPTES ANNUELS

- 1 -

BILAN

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études, de recherche et développement	173 114,55	67 445,16	105 669,39	226 572,24
	Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	25 430 339,67	11 477 718,24	13 952 621,43	13 150 705,93
	Autres immobilisations incorporelles	20 000,00	2 000,00	18 000,00	18 400,00
	Immobilisations incorporelles en cours	42 435,36	0,00	42 435,36	22 681,40
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
	Terrains	4 803 499,08	0,00	4 803 499,08	4 724 542,17
	Constructions	1 521 210 268,50	715 689 234,16	805 521 034,34	828 125 887,12
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	297 925 351,10	215 821 644,01	82 103 707,09	110 595 721,13
IMMOBILISÉ	Autres immobilisations corporelles	102 350 630,13	78 684 181,14	23 666 448,99	24 483 245,48
	Immobilisations corporelles en cours	13 332 164,10	0,00	13 332 164,10	20 688 009,84
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	1 946 757,67		1 946 757,67	1 946 757,67
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :</b>				
	Participations et créances rattachées à des participations	916 900,00	0,00	916 900,00	893 500,00
	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	8 442,00	0,00	8 442,00	762 668,22
	<b>TOTAL I</b>	<b>1 968 159 902,16</b>	<b>1 021 742 222,71</b>	<b>946 417 679,45</b>	<b>1 005 638 691,20</b>

## État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



## COMPTE FINANCIER 2016

## BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
	APPORTS	199 584 775,58	199 486 494,77
	RÉSERVES :		
	Excédents affectés à l'investissement	50 257 528,95	83 801 086,83
	Réserve de trésorerie	54 877 300,99	54 877 300,99
	Réserves de compensation	0,00	0,00
	REPORT À NOUVEAU :		
	Report à nouveau excédentaire	11 464 117,30	11 353 254,67
	Report à nouveau déficitaire	-549 849 807,14	-395 717 724,32
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	-41 045 926,16	-61 267 231,83
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	39 099 893,49	29 940 197,51
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	27 379 680,93	29 147 487,86
	DROITS DE L'AFFECTANT	0,00	0,00
	<b>TOTAL I</b>	<b>-208 232 436,06</b>	<b>-48 379 133,52</b>
<b>CAPITAUX</b>			
<b>PROPRES</b>			



## État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



## COMPTE FINANCIER 2016

## BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF	<b>STOCKS ET EN-COURS :</b>				
	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres approvisionnements	16 714 687,40	0,00	16 714 687,40	13 060 123,73
	En-cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
CIRCULANT	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION :</b>				
	Hospitalisés et consultants	28 929 066,43	41 829 010,57	-12 899 944,14	37 152 421,29
	Caisse pivot	136 490 077,11		136 490 077,11	139 389 492,61
	Autres tiers payants	34 476 409,79		34 476 409,79	44 802 857,46
	Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0,00		0,00	0,00
	Autres	10 030 548,75		10 030 548,75	18 910 809,62
	<b>CRÉANCES DIVERSES :</b>	36 694 091,59	0,00	36 694 091,59	27 369 799,49
	<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT DISPONIBILITÉS</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	1 227 490,46		1 227 490,46	1 101 591,91
COMPTES DE RÉGULARISATION	<b>TOTAL II</b>	265 153 547,08	41 829 010,57	223 324 536,51	282 252 096,11
	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00		0,00	0,00
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	810 807,29		810 807,29	0,00
	DÉPENSES À CLASSER OU RÉGULARISER	17 658,26		17 658,26	135 279,70
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00		0,00	0,00
	ÉCARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00		0,00	0,00
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	2 234 141 914,79	1 063 571 233,28	1 170 570 681,51	1 288 026 067,01

## État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



## COMPTE FINANCIER 2016

## BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	38 856 457,95	34 412 234,24
	PROVISIONS POUR CHARGES	37 017 506,37	26 563 428,39
	<b>TOTAL II</b>	<b>75 873 964,32</b>	<b>60 975 662,63</b>
DETTES	<b>DETTES FINANCIÈRES :</b>		
	Emprunts obligataires	123 500 000,00	85 000 000,00
	Emprunts auprès des établissements de crédit	790 619 734,40	830 752 388,74
	Emprunts et dettes financières divers	107 072 242,14	108 595 190,57
	Crédits et lignes de trésorerie	42 220 000,00	54 740 000,00
	<b>DETTES D'EXPLOITATION :</b>		
	Avances reçues	328 579,84	16 216,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 727 212,59	105 349 528,55
	Dettes fiscales et sociales	53 017 636,87	56 424 692,91
	<b>DETTES DIVERSES :</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 615 731,15	7 325 707,77
Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	912 596,38	1 034 049,69	
Autres	2 454 567,86	3 898 032,87	
	Produits constatés d'avance	31 134 119,67	20 320 764,47
COMPTES DE RÉGULARISATION	<b>TOTAL III</b>	<b>1 301 622 420,90</b>	<b>1 273 456 571,57</b>
	RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT	1 306 732,35	1 972 966,33
	ÉCART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 170 570 681,51</b>	<b>1 288 026 067,01</b>

- 2 -

COMPTE DE RESULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT

## État CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



## COMPTE FINANCIER 2016

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTE DE MARCHANDISES	49 255 848,18	56 661 818,11
PRODUCTION VENDUE	20 021 091,87	21 213 326,34
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,00	0,00
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	1 112 244 210,53	1 090 476 847,67
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	73 407 849,56	57 269 205,55
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	47 597 697,19	16 577 592,34
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 727 040,49	16 411 627,11
<b>TOTAL I</b>	<b>1 324 253 737,82</b>	<b>1 258 610 417,12</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES	-289 551,69	-21 599,13
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	244 769 524,86	246 114 217,30
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	2 192 572,74	-1 096 393,69
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	55 780 686,27	54 957 137,41
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	107 801 602,83	107 690 457,25
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	75 843 533,82	75 475 654,08
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	413 693,86	367 924,84
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	528 811 085,60	516 810 317,17
CHARGES SOCIALES	192 362 984,09	189 201 338,48
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	63 301 730,37	63 526 051,32
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	5 477 964,86	5 290 447,00
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUÉS ET CHARGES	7 508 417,26	12 404 375,70
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 077 309,63	9 010 987,04
<b>TOTAL II</b>	<b>1 316 051 554,50</b>	<b>1 279 730 914,77</b>
<b>I- RESULTAT D'EXPLOITATION ( I-II )</b>	<b>8 202 183,32</b>	<b>-21 120 497,65</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

État CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE

COMPTE FINANCIER 2016

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANC	0,00	0,00
REVENUS DES VMP, ESCOMPTES	398 879,29	660 021,35
REPRISE SUR PROVISIONS	2 066 814,00	1 988 060,71
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	0,00	4 315 000,00
GAINS DE CHANGE	0,00	0,00
PRODUIT NET SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL III	2 465 693,29	6 963 082,06
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT ET DÉPRÉCIATIONS	1 898 734,71	9 992 242,03
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	33 873 235,33	36 166 296,54
PERTES DE CHANGE	0,00	0,00
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	35 771 970,04	46 158 538,57
2- RESULTAT FINANCIER ( III-IV )	-33 306 276,75	-39 195 456,51
3-RESULTAT COURANT ( I-II+III-IV )	-25 104 093,43	-60 315 954,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	1 963 746,95	3 167 981,66
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	6 717 566,37	8 465 649,15
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	6 257 177,10	13 079 795,04
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 767 806,93	1 825 335,56
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL V	16 706 297,35	26 538 761,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	778 195,07	6 858 646,99
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	31 416 009,07	19 360 972,65
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	453 925,94	1 270 419,44
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
DOT AUX AMORT ET AUTRES DÉPRÉC EXCEPTION	0,00	0,00
TOTAL VI	32 648 130,08	27 490 039,08
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V-VI )	-15 941 832,73	-951 277,67

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat



- 3 -

**ANNEXE**

- 3.1 -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE,

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES



**Direction des Affaires Financières  
Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille**

**Juin 2017**

**COMPTE FINANCIER 2016**

**Annexe**

*1.1 - Présentation des principes et méthodes comptables appliqués (PF1)*

*1.2 - Présentation des faits caractéristiques de l'exercice (PF2)*

*1.3 - Présentation des circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre (PF3)*

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS (PF1)

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité ;
- le principe de régularité et de sincérité ;
- le principe de prudence ;
- le principe de permanence des méthodes ;
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. L'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 23 novembre 2016 comporte en annexe les tomes I et II de l'instruction M21. L'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 23 novembre 2016 complète la démarche de mise à jour initiée par l'arrêté du 16 juin 2014 précité, en diffusant le tome III (la tenue des comptabilités) de l'instruction M21. Le tome III est applicable dès l'exercice 2014 et intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les comptes sont présentés en euros.

## 1. Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements

### 1.1. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale retenue est la suivante : les investissements dont la valeur est supérieure à 800€ TTC, qui ont une durée de vie supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations<sup>1</sup>.

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport) ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Elles sont comptabilisées pour leur montant TTC.

Dans le cadre de la fiabilisation du bilan d'ouverture, l'entrée à l'actif de biens présents à l'inventaire mais non enregistrés à l'actif s'est effectuée à la valeur actuelle, comme préconisé par la fiche comptable n°3.

S'agissant des méthodes de comptabilisation, il est par ailleurs précisé que :

- Au même titre que les exercices précédents, aucun frais de recherche et développement n'a été comptabilisé à l'actif. Le compte 2032 n'est donc pas mouvementé ;
- L'établissement n'enregistre pas de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (*cf. infra* § 3.5.).

### 1.2. Amortissements

La méthode d'amortissement, inchangée, est l'amortissement linéaire avec un *prorata temporis*, au premier jour du mois suivant la mise en service du bien.

En revanche, les durées d'amortissement ont été modifiées sur certains biens à la suite d'un travail de mise à jour des durées précédemment appliquées<sup>2</sup>. Cette actualisation a consisté à mettre en conformité les durées avec les dispositions indicatives de la M21, ou avec les analyses des experts métiers lorsque les conditions réelles d'utilisation ne correspondent pas à la durée indiquée dans le référentiel comptable. Cela permet d'être au plus près de la durée de vie économique des biens.

Ainsi :

- Concernant les travaux, le principe de l'amortissement par composant a été appliqué par correction en situation nette et sera appliqué pour les nouvelles acquisitions. En effet, l'intérêt

<sup>1</sup> Ces éléments sont fixés par la décision de la Direction générale n°605-2013 du 29 novembre 2013.

<sup>2</sup> Décision Direction générale n° 605-2013 du 29 novembre 2013

du suivi par composant est avéré dès lors que les éléments qui constituent une même immobilisation ont des durées d'utilisation, et donc d'amortissement, significativement différentes et que ces éléments sont à forte valeur unitaire. Cinq composants ont été identifiés :

- Fondation/structure et travaux préparatoire : 50 ans ;
  - Enveloppe : 40 ans ;
  - Partition intérieure et finitions : 20 ans ;
  - Etudes et contrôles réglementaires : la durée d'amortissement de ce composant étant étroitement liée au type d'objet construit, elle correspond à la moyenne pondérée des autres composants au sein de l'opération de travaux concernée ;
  - Corps d'état techniques : 25 ans.
- Concernant les équipements biomédicaux, 3 durées d'amortissement ont été retenues, qui correspondent à la durée réelle d'utilisation des équipements biomédicaux :
- Instrumentation courante, matériels d'endoscopies et matériels groupes radiogènes et tube radiogène : 5 ans ;
  - Equipements biomédicaux : 7 ans ;
  - Equipements ou installation de radiologie conventionnelle, équipements de consultations et de salles d'examens, appareils d'oxymétrie hyperbare : 10 ans.
- Concernant le matériel informatique et le patrimoine incorporel, 3 durées ont été retenues :
- Microordinateurs, serveurs, stockage/ Imprimantes, photocopieurs/ Vidéo protection, alarmes, télévisions : 5 ans ;
  - Autocommutateurs, équipements réseau, télécoms / logiciels médicaux, administratifs ou techniques et les prestations associées : 10 ans ;
  - Câblage : 20 ans.

Le tableau ci-après récapitule les durées d'amortissement retenues par l'AP-HM, au regard des durées indicatives de la M21. Des argumentaires permettant de justifier ces dérogations ont été produits par les directions métiers pour l'ensemble des cas concernés.

IMMOBILISATIONS	M21			AP HM	
	TAUX	Fourchette (années)		<2015	2015/2016
Bâtiments	3,33 à 5 %	30	20	Entre 20 et 30 ans/exception BMT (40)	Entre 20 et 50 ans (composants)
Matériel	10 à 15 %	10	7	Entre 7 et 10 ans	Entre 7 et 10 ans
Matériel biomédical	20 à 25 %	5	4	Entre 4 et 7 ans	Entre 5 et 10 ans, avec une règle générale à 7 ans
Matériel informatique	33,33 à 50 %	3	2	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 20 ans (câblage)
Outillage	10 à 20 %	10	5	Entre 5 et 10 ans	Entre 5 et 10 ans
Automobiles et matériel roulant	20 à 25 %	5	4	Entre 4 et 7 ans	Entre 4 et 7 ans
Mobilier	10%	10	10	10 ans	10 ans
Matériel de bureau	10 à 20 %	10	5	Entre 5 et 10 ans	Entre 5 et 10 ans
Agencements et installations	5 à 10 %	20	10	Entre 10 et 20 ans	Entre 10 et 20 ans
Logiciels	33,33% à 50%	3	2	Entre 5 et 10 ans	10 ans

▪ 1.3. Dépréciations des immobilisations :

Les dépréciations des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.

• **2. Méthode d'évaluation des stocks et dépréciations**

La méthode pour comptabiliser les stocks, hors stocks déportés, est inchangée.

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- à leur coût de production, pour les biens produits (produits finis et en-cours) ;
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les stocks déportés dans les services ont été valorisés. Il s'agit des produits ou marchandises dont l'APHM est propriétaire, qui sont présents physiquement dans les différents services de l'hôpital au 31.12 de l'année n, mais qui sont comptablement sortis du stock.

Les stocks déportés ont été réintégrés dans le stock final inscrit au bilan sur la base d'une méthode statistique qui combine l'analyse de la fréquence de livraison et de fréquence de commande des différents services concernés.

Une correction en situation nette a été apportée au bilan d'ouverture au 01/01/2016.

Une dépréciation doit être constatée si la valeur de réalisation (c'est à dire le cours du jour diminué des frais) restant à supporter jusqu'à la vente est inférieure au coût de production ou d'acquisition des produits ou des marchandises.

### 4 3. Méthode d'évaluation des provisions

#### Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision. Elles sont comptabilisées en application de dispositions législatives ou réglementaires.

#### Provisions pour risques et charges

Évaluées à l'arrêté des comptes, les provisions pour risques et charges sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision est constatée :

- S'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement ;
- S'il est probable ou certain à la date d'établissement des comptes que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci ;
- Si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Une provision est reprise, intégralement :

- Quand l'établissement n'a plus d'obligations,

ou

- Quand il n'est plus probable que cette obligation entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers ;
- Ou bien partiellement, en cas d'évaluation à la baisse du risque existant à la clôture de l'exercice.

Le montant des provisions est réexaminé à chaque fin d'exercice.

#### ▪ 3.1. Provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations (c/ 142)

Cette provision réglementée est fondée sur le principe d'une allocation anticipée d'aides destinées à la couverture des surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements, sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées par l'assurance-maladie.

Les surcoûts correspondent aux coûts nouveaux liés aux projets d'investissement en termes de charges financières et d'amortissement. L'établissement doit reprendre de sa propre initiative les provisions dès que les biens financés ont été mis en service et que la comptabilisation des charges d'amortissement et/ou financières débute. La reprise de la provision au compte de résultat a pour effet de neutraliser le montant des dotations aux amortissements et/ou des charges financières liées aux biens financés au niveau des résultats de l'exercice. La reprise s'opère selon les modalités définies par l'ARS ou à défaut, par l'établissement. Elle doit être achevée à la fin de la durée d'utilisation du bien.

▪ 3.2. Provisions pour risques (c/ 151)

Sont inscrites au compte 151, les provisions pour risques inhérents à l'activité de l'établissement.  
Le compte 151 est subdivisé de la manière suivante :

- 1511 « Provisions pour litiges » ;
- 1515 « Provisions pour pertes de change » ;
- 1518 « Autres provisions pour risques ».

Provisions pour litiges (c/ 1511)

Les provisions pour litiges sont constituées pour faire face au paiement de dommages-intérêts, d'indemnités ou de frais de procès. Lorsque la charge est probable, une provision doit être constituée dès la naissance d'un risque avant tout jugement et être maintenue (en l'ajustant si nécessaire) tant que le jugement n'est pas définitif.

Le compte 1511 regroupe plusieurs catégories de litiges :

- Les litiges avec les fournisseurs ;
- Les litiges avec les agents ;
- Les litiges avec les débiteurs.

▪ Les litiges avec les fournisseurs

Le processus d'achat est susceptible de générer des contentieux ou pré contentieux avec les fournisseurs, ce qui entraîne un risque pour l'institution, lequel doit se traduire en comptabilité sous la forme de provisions pour risques.

Dans le cadre de ce processus, les provisions pour litiges sont constituées pour faire face au paiement de dommages et intérêts, d'indemnités ou de frais de procès.

▪ Les litiges avec les agents

Les litiges concernant le personnel constituent un risque que l'APHM provisionne au même titre que les autres litiges.

Le recensement des litiges en cours est réalisé en lien avec le Service des Affaires juridiques, et l'analyse du risque évaluée selon trois modalités :

- Risque élevé : provision totale, correspondant au montant sollicité par le plaignant ;
- Risque moyen : provision totale ou nulle, au cas par cas, d'après discussion entre le SAJ et la DRH ;
- Risque faible : pas de provision.

- Les litiges avec les débiteurs

Plusieurs catégories de litiges sont susceptibles de se produire dans le cadre du processus facturation (en dehors de la catégorie des indus de la CPAM qui relèvent du compte 151 8 – autres provisions pour risques) :

- Les contestations initiées par des mutuelles ;
- Les contestations initiées par des particuliers ;
- Les contestations initiées par des cliniques ou établissements de santé.

#### Provisions pour pertes de change (c/ 1515)

Aucun actif ou passif en devise étrangère n'est comptabilisé à l'AP-HM, aucune provision n'est donc comptabilisée à ce titre.

#### Autres provisions pour risques (c/ 1518)

La méthode de liquidation des autres provisions pour risques est inchangée.

Ce compte enregistre plusieurs types de risque :

- Les provisions pour indus Assurance maladie

Lorsqu'un risque est avéré à la suite d'un contrôle, le montant de la provision est calculé en référence au montant des séjours contestés, majoré de 10% appliqués en cas de perte suite à un contentieux.

- 3.3. Provisions pour risques et charges sur emprunts (c/ 152)

Les emprunts qualifiés de produits complexes, notamment ceux qui font intervenir des coefficients multiplicateurs et/ou des effets de levier, sont en général porteurs de risques. En conséquence, à l'issue de chaque exercice une évaluation du risque financier est réalisée afin qu'il soit provisionné par l'établissement.

Les emprunts complexes peuvent faire l'objet d'une opération de couverture qui annule le risque inclus dans l'emprunt pour la partie du capital couverte. L'emprunt après couverture est assimilable à un produit simple et ne fait donc pas l'objet de provisionnement pour la partie du capital couverte. Toutefois, certains instruments financiers qui peuvent être utilisés pour des opérations de couverture comme les contrats d'échanges de taux (SWAP) peuvent comporter une prise de risque supplémentaire qui doit faire l'objet d'une provision.



- 3.4. Provisions pour charges de personnels liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (c/ 153)

Le compte 153 est subdivisé de la manière suivante :

- 1531 « Personnel médical » ;
- 1532 « Personnel non médical ».

Concernant le personnel non médical :

Les jours de congés annuels, RTT et les heures supplémentaires non indemnisés ni récupérés au terme de l'année 2016 peuvent être stockés sur un compte-épargne temps, indemnisés ou épargnés en points RAFP conformément aux dispositions réglementaires. Les modalités de valorisation de ces périodes sont précisées depuis la publication de *l'arrêté du 17 avril 2014 fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des agents titulaires et non titulaires de la fonction publique hospitalière.*

La provision à constituer au 31/12/2016 a été évaluée selon une méthode statistique, compte tenu de la date limite d'exercice du droit d'option par les agents et du temps d'exploitation nécessaire à la fiabilisation de ces informations.

D'autre part, les jours consommés, indemnisés ou convertis en points RAFP en 2016 pour des jours stockés au 31/12/2015 doivent faire l'objet d'une reprise. Cette reprise sur provision au 31/12/2016 est constituée :

- d'une reprise au titre des jours CET consommés au cours de l'exercice 2016 et relatifs aux exercices antérieurs. Seul le budget H est impacté ;
- d'une reprise au titre des jours CET convertis en points RAFP ou indemnisés au cours de l'exercice 2016 et relatifs aux exercices antérieurs, qui impacte les 4 budgets.

Concernant le personnel médical :

L'arrêté du 17 avril 2014, fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé, prévoit que la provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps, valorisés en fonction d'un montant forfaitaire, majoré des cotisations patronales en vigueur.

La provision a été évaluée au réel. La méthode retenue pour la liquidation de la provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne temps au 31.12.2016, valorisés en fonction du montant forfaitaire brut par jour fixé par catégorie statutaire majoré des cotisations patronales en vigueur.

Pour le personnel médical, le décret n° 2012-1481 du 27 décembre 2012 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps et aux congés annuels des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé a ouvert les conditions d'un droit d'option permettant l'utilisation des jours épargnés soit par prise de congés, soit par indemnisation. Ainsi, figure

dans la dotation le nombre de jours déposés sur CET et les jours indemnisés après exercice du droit d'option au 31.03.2017, et dans la reprise, le nombre de jours placés sur CET et ayant fait l'objet d'une consommation en jours de congés en 2016.

▪ 3.5. Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (c/ 157)

Aucune provision n'a été réalisée pour les gros entretiens et réparations, au même titre que l'exercice précédent. Cela se justifie par la nécessité de poursuivre les travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé et la distinction entre les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation. Ces travaux permettront ainsi de fiabiliser un plan de gros entretien et réparations, seul à même de permettre de justifier une provision au compte 1572.

▪ 3.6. Autres provisions pour charges (c/ 158)

Ce compte comptabilise plusieurs risques : la provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL, la provision pour allocation de retour à l'emploi, la provision pour désamiantage.

- La provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL suite à validation de périodes

L'établissement doit constituer des provisions suffisantes pour couvrir les charges afférentes à la validation de services et d'années d'études du personnel.

Sont concernées par cette provision les périodes accomplies en qualité d'agent non titulaire, ainsi que les années d'études d'infirmier, de sage-femme et d'assistance social depuis le décret n°2016-1101 du 11 août 2016. Il convient donc de comptabiliser un passif correspondant au montant évalué de ces contributions pour chaque dossier de validation connu par l'établissement.

Concernant le personnel non médical, la provision à constater concerne les demandes de validations reçues par l'établissement ; en effet, aucune provision n'est à comptabiliser au titre des demandes potentielles de validation, en l'absence de demande formulée par l'agent. Le montant de la charge doit être estimé « au réel » si la complétude et le volume des dossiers présentés par les agents le permettent, et peut l'être d'après une méthode statistique si le volume de dossier rend impossible une liquidation individuelle. Le taux de rejet des dossiers par la CNRACL ainsi que le taux de refus des agents suite à proposition de la CNRACL peut être pris en compte pour appliquer un abattement au montant obtenu.

La provision a donc été évaluée selon les principes suivants :

- Le nombre de dossiers de validation de services de non titulaires en cours d'examen par la CNRACL multiplié par le montant unitaire moyen d'un dossier d'après une moyenne établie sur plusieurs exercices, auquel sont appliqués le taux de rejets CNRACL ou refus par l'agent observé depuis 2013 ;
- Le nombre de dossiers de validation d'années d'études en cours d'examen par la CNRACL multiplié par le montant unitaire moyen d'un dossier d'après une moyenne établie sur plusieurs exercices, auquel on applique le taux de rejets CNRACL ou refus par l'agent observé depuis 2013.

Concernant le personnel médical, des devis de la CNRACL avaient été reçus au 31/12/2016, relatifs à des validations des services auxiliaires pour des médecins ayant exercés à l'APHM et étant depuis fonctionnaires.

La provision a donc été constituée au réel, en sommant ces devis.

- **La provision pour allocation de retour à l'emploi**

L'établissement en auto-assurance assure lui-même le risque de chômage de ses agents et prend à sa charge l'indemnisation au titre du chômage de ses anciens agents.

L'EPS qui est son propre assureur constitue, au 31 décembre de l'exercice, une provision au compte 158 « Autres provisions pour charges », dès lors qu'il a connaissance à cette date de la perte involontaire d'emploi pour les agents concernés. Le montant de la provision correspond au montant des droits acquis restant à verser estimé au 31 décembre de l'exercice.

Concernant le personnel non médical, la provision a été liquidée conformément à la M21, la provision étant évaluée d'après le nombre de bénéficiaires de l'allocation, connu en décembre 2016, sur la base du montant restant à percevoir jusqu'à l'extinction de leurs droits.

Concernant le personnel médical, la provision a été estimée sur la base d'une méthode statistique sur les cinq dernières années.

Concernant les autres passifs sociaux, conformément au référentiel comptable M21, aucun traitement comptable n'est apporté aux congés annuels et RTT non pris au 31.12 de l'année, n'ouvrant pas droit au CET. Concernant les heures supplémentaires, les heures récupérées ne sont ni comptabilisées en provisions ni en charges à payer ; seules les heures indemnisées sont comptabilisées en charges à payer. Le dispositif de comptabilisation des participations détenues par les agents n'existe pas à l'APHM, la provision est donc sans fondement ; il en va de même pour la prime d'intéressement collectif.

- **La provision pour désamiantage**

Le code de la santé publique contraint le propriétaire ou l'exploitant d'un bâtiment à rechercher la présence d'amiante dans les locaux, à établir un diagnostic sur l'état de conservation de ce matériau, en cas de détection d'amiante et à effectuer les travaux de désamiantage si un certain niveau de concentration est atteint.

La détection d'amiante dans un bâtiment génère à l'entité propriétaire une obligation de réparation qui entraîne une sortie de ressources inéluctable et sans contrepartie, l'établissement ne pouvant pas se soustraire à cette obligation. Une provision doit être constituée dès que la pollution a été détectée, pour le meilleur montant correspondant à l'estimation, à la date de clôture de l'exercice, de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

- **Autres provisions pour charges**

- Concernant la provision pour élimination des déchets issus des équipements électriques et électroniques (DEEE) : aucune provision n'est à constituer dans la mesure où l'APHM a des conventions avec des éco-organismes agréés destinés à collecter ce type de déchets.
- Provision pour « frais de démolition d'immeubles » : les superficies à détruire ont été actualisées en fonction du programme de démolition.

↳ **4. Méthode d'évaluation des dépréciations de créances**

Les « dépréciations de créances » se rattachent au processus « produits de l'activité / produits divers des établissements publics de santé ». Elles constituent l'une des tâches relevant de la procédure d'inventaire. Toute créance d'un établissement public de santé doit faire l'objet d'un titre de recettes émis à l'encontre d'un débiteur précisément identifié et qui matérialise les droits de l'établissement à son encontre. Postérieurement à la prise en charge des titres de recettes, le comptable doit mettre en œuvre toutes les voies nécessaires pour parvenir à leur recouvrement dans les meilleurs délais.

A la clôture de l'exercice, les « travaux d'inventaire » conduisent à évaluer la valeur des créances. La valeur d'entrée est égale au montant du titre pris en charge par le comptable. La valeur d'inventaire est égale au montant du titre pris en charge, minoré du risque d'irrécouvrabilité total ou partiel de celui-ci. Cette valeur est établie à la clôture de chaque exercice.

L'identification et la valorisation de ce risque implique :

- d'analyser la structure de l'état des restes par année d'émission des créances ;
- d'identifier par débiteurs le risque d'insolvabilité.

Comme l'autorise le référentiel comptable, une méthodologie de type forfaitaire a été élaborée pour la 1ère fois dans le cadre de la fiabilisation du bilan d'ouverture et appliquée selon les mêmes principes pour la correction du bilan d'ouverture (cf. infra) et pour la détermination du flux 2016.

L'objectif est d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la dépréciation des créances du fait de leur irrécouvrabilité.

La méthodologie repose sur les grands principes suivants :

- Une identification, par comptes de tiers, des grandes catégories de débiteurs à partir de l'état des restes (au 31.12.2015 pour la correction, au 31.12.2016 pour le flux 2016).
- Une détermination de taux de dépréciation par grandes catégories de débiteurs et par année en permettant d'évaluer le risque de non recouvrement ; Il convient de noter que pour certains types de débiteurs, comme les particuliers et notamment les particuliers étrangers, une créance émise en n doit être dépréciée à hauteur de 100% de sa valeur dès l'année de son émission compte tenu du risque immédiat et intégral de non recouvrement de cette créance (absence de voie de recouvrement forcé à l'étranger pour le comptable). Les créances faisant l'objet de litiges (hors recouvrement par voie d'OTD) sont dépréciées également, et ne sont pas comptabilisées dans les provisions pour risques et charges. Concernant les créances émises au titre des

transports secondaires inter établissements, elles sont provisionnées à hauteur de 100% en 2016, le risque d'annulation de ces créances étant considéré comme particulièrement élevé du fait d'un arrêt du Conseil d'Etat rendu en 2017.

- La valorisation de la provision à constituer après application des taux de dépréciation.

A noter que la provision ainsi calculée au 31 décembre 2016 n'est imputable par comptablement au bilan l'outil Hélios, qu'aux hospitalisés et consultants, alors qu'elle concerne aussi d'autres types de débiteurs. Un détail de son imputation est donné ultérieurement dans le paragraphe relatif les débiteurs.

#### **4 5. Charges à payer**

Conformément au principe d'annualité budgétaire toute dépense relevant des comptes de résultat prévisionnels régulièrement engagée mais non mandatée à la clôture d'un exercice, constitue une charge de cet exercice dès lors que son montant est évaluable et qu'elle correspond à un service fait avant le 31 12 dudit exercice.

L'ensemble des directions gestionnaires dans le cadre de clôture des comptes assurent le recensement des factures non parvenues et des éléments de charges qui doivent être rattachés à l'exercice et transmettent les informations à la direction des finances qui en assure le traitement comptable.

#### **4 6. Charges constatées d'avance**

Conformément au principe d'annualité budgétaire, sont exclues du résultat annuel, les charges qui ont données lieu à l'émission d'un mandat de paiement mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant.

Les charges constatées d'avance sont identifiées et valorisées par les services concernés après revue de la périodicité de facturation des principales prestations récurrentes comptabilisées (contrat de maintenance, loyers, assurances...).

#### **4 7. Produits à recevoir**

Le compte 418 a été débité, à la clôture de la période comptable, du montant des créances rattachées à la période close et n'ayant pas pu faire l'objet d'un titre à l'encontre du redevable. Les deux principaux produits à recevoir, en termes de montant, concernent des créances envers la CPAM, au titre de la T2A de décembre 2016, et des séjours à cheval. Un produit à recevoir a également été comptabilisé pour rattacher un retard de facturation.

▪ 7.1. Principaux produits à recevoir

**Activité T2A de décembre 2016** : le montant a été déterminé au regard de l'activité de décembre. Cette activité est collectée et transmise par les médecins DIM dans e-psmi à M+1 soit dans les derniers jours de la journée complémentaire.

Le produit à recevoir est comptabilisé en récupérant dans e-PMSI la valorisation associée à cette activité déclarée :

En compte 4182 « redevables, produits à recevoir – Caisse d'assurance maladie ».

En compte 4181 « redevables, produits à recevoir – Hospitalisés et Consultants ».

- **Séjours à cheval :**

La méthode de valorisation de séjours non clos au 31/12/2016 (« séjours à cheval ») est la suivante :

- Sélection du périmètre : les séjours en MCO (Résumé Standardisé de Sortie) de patients présents à minuit, la nuit du 31 décembre 2016 au 1er janvier 2017. Requête sélectionnant les séjours dont la date entrée est strictement antérieure au 1er janvier 2017 et dont la date de sortie est nulle (patient encore présent lors de la requête) ou supérieure ou égale au 1er janvier 2017.
- Détermination du nombre de journées à valoriser : évaluation pour chaque séjour de la requête du nombre de journées 2016 passés dans chaque UM avec une règle générale (nombre de journée = date de sortie de l'UM – date d'entrée de l'UM) et quelques règles particulières :
  - Lorsque la durée de passage dans l'unité médicale est égale à 0 (« Date de sortie de l'unité médicale » = « date d'entrée de l'UM »), on compte 1 journée de cette unité médicale afin d'être cohérent avec le calcul du PMJ
  - Lorsque le RUM (passage dans l'unité médicale) est à cheval sur les 2 années (N et N+1), on ne compte pas le 31 Décembre et la durée en année N de passage dans l'unité médicale est égale à : Durée dans l'UM= « 31/12/N »- « date d'entrée dans l'UM »
  - Cas particulier : lorsqu'un patient entre aux urgences à J0 et qu'il est hospitalisé à J1, la règle est que le 1er RUM débute à J0
- Recueil du prix moyen de journée (PMJ) avec suppléments par unité médicale : le PMJ est déterminé par PMSI Pilot/ et correspond pour chaque UM à la recette totale GHS avec les effets bornes divisée par le nombre de journées administratives ou brutes (date de sortie-date d'entrée+1)
- Estimation de la recette de la part du séjour passée sur 2016 :
- Correction du biais d'estimation : un coefficient correcteur doit être appliqué car la comparaison sur les 5 derniers exercices entre la recette ainsi estimée et la recette réelle

conduit à une sur estimation. Un coefficient correcteur est donc appliqué à hauteur de la moyenne des ratios recette évaluative/recette réelle des 5 derniers exercices.

Application du taux de prise en charge de l'Assurance maladie.

#### - Retard de facturation de certains sites

Quand un retard de facturation a été constaté fin 2016 sur un site, concernant des séjours de patients admis en 2016 mais non facturés comme tel au 31.12.2016, une évaluation du produit à rattacher sur 2016 a été réalisée selon la méthode suivante :

- Sélection des séjours concernés : requête élaborée sur les critères suivants : admission du patient en 2016 mais non redressé en facturation;
- Valorisation de cette liste de séjours avec une hypothèse de prise en charge 100% par l'Assurance maladie ;
- Analyse des taux de prise en charge moyen sur l'année 2016 des séjours de cette nature facturés et pondération de la valorisation en fonction des taux de prise en charge

#### ▪ 7.2. Autres produits à recevoir

Les autres produits à recevoir (PAR) concernent :

- Les mises à disposition de personnel (c/7084) : PM et PNM à rattacher sur l'exercice 2016, qui n'ont pas pu faire l'objet d'une facturation.
- Les subventions d'exploitation et participations (c/ 74) restant à percevoir au regard des arrêtés de notification de crédits ou des conventions de 2016.
- Les autres produits de gestion courante (c/ 75) rattachés à 2016, et n'ayant pas fait l'objet d'une facturation sur l'exercice.

#### i **8. Produits constatés d'avance**

Les principaux produits constatés d'avance (PCA) concernent :

- Les produits de l'activité hospitalière (c/ 73) sont enregistrés en produits constatés d'avance (PCA) au compte 487 la part de produits en avance de phase ainsi que la part non consommée à la clôture 2016.
- Les subventions d'exploitation et participations (c/ 74) pour la part non consommée à la clôture de l'exercice 2016.
- Les Produits de gestion courante (c/ 75) pour la part des produits des redevances d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), pour la part des loyers versés d'avance.

## 9. Ressources affectées

Conformément à la M21, l'établissement n'a plus recours à la méthode de comptabilisation des ressources affectées.

## 10. Changements de méthode comptable et corrections d'erreurs

L'année 2016 étant la première année de certification des comptes, l'audit du bilan d'ouverture a été mené et a conduit à comptabiliser un certain nombre de corrections d'erreurs et/ou de changements de méthodes comptables. Il convient de noter que les corrections d'erreurs affectant le budget A ne peuvent être comptabilisées en situation nette, conformément au référentiel comptable. Ainsi, les corrections du budget A ont été comptabilisées dans les flux 2016 et les montants correspondants ne sont pas repris dans les tableaux de synthèse ci-dessous.

### Les corrections d'erreurs

#### 10.1. Fiabilisation de l'actif

Concernant les immobilisations, une démarche générale de fiabilisation de l'actif a été réalisée, dans le cadre de l'audit du bilan d'ouverture. Cela s'est traduit par des opérations de rapprochement entre les bases d'inventaire physique tenues par les directions fonctionnelles, et l'actif immobilisé enregistré dans le logiciel de gestion des immobilisations (Madrid). Concernant les travaux, une démarche particulière a été entreprise afin de reconstituer les composants de manière rétrospective, et d'attester leur présence physique, pour les opérations les plus significatives.

De manière plus détaillée, les opérations suivantes doivent être soulignées, par grandes catégories de biens:

- Travaux : la fiabilisation de l'actif a conduit à corriger certains biens (sorties réalisées) pour un montant représentant 2 % de la VNC (montant de la VNC des biens sortis = 19,7M€).
- Equipements et matériels biomédicaux : les travaux de fiabilisation ayant consisté à effectuer un rapprochement entre l'observation physique des actifs, la présence des biens dans la base de gestion de la maintenance (GMAO), et l'actif, ont conduit à corriger certains biens (sorties réalisées dans Madrid car biens non présents physiquement), pour un montant représentant 0,2% de la VNC totale des biens biomédicaux (montant de la VNC des biens sortis = 0,127 M€).
- Equipements et matériels informatiques : les travaux de fiabilisation de rapprochement des actifs avec les bases tenues à jour, ont conduit à corriger certains biens (sorties réalisées dans Madrid car biens non présents physiquement), pour un montant représentant 7% de la VNC totale des biens informatiques (montant de la VNC des biens sortis = 1,7M€).

#### 10.2. Durées d'amortissement



En application des durées d'amortissement redéfinies avec les experts des directions, des corrections ont été appliquées, en situation nette, pour recalculer les valeurs nettes comptables des biens concernés. Ces corrections ont été appliquées sur le périmètre des biens fiabilisés (postérieurement aux opérations de rapprochement mentionnées supra) et sur les biens à VNC >0.

Concernant les travaux, l'application de la méthode d'amortissement par composant a eu pour conséquence d'augmenter de 1,9M€ la VNC des biens concernés.

Concernant les équipements biomédicaux, l'application des nouvelles durées a eu pour conséquence de diminuer de 14,5M€ la VNC des biens concernés.

Concernant le matériel informatique et les logiciels, l'application des nouvelles durées a eu pour conséquence d'augmenter 2,6M€ la VNC des biens concernés.

Compte tenu des écarts historiques existants entre le logiciel comptable (Hélios) et le logiciel de gestion des immobilisations (Madrid), la correction de l'actif a consisté à ajuster Hélios avec les valeurs fiabilisées de l'inventaire.

En synthèse, les corrections sur les immobilisations sont les suivantes :

	Solde 31.12.2015	Correction d'erreur	Solde après correction d'erreur
Actif brut	1 974 379 845	- 37 383 963	1 936 995 882
Amortissement	968 741 154	- 3 970 804	964 770 350
Actif net	1 005 638 691	- 33 413 159	972 225 532

- 10.3. Correction des provisions pour litiges

- Litiges fournisseurs

Les litiges avec les fournisseurs sont provisionnés au compte 151 1.

Une correction du bilan d'ouverture a été enregistrée sur les provisions pour litiges pour un montant de 2 670 114€ (dotation).

En effet, la revue des litiges en cours a été réalisée dans le cadre de l'audit du bilan d'ouverture. Certains litiges n'avaient pas été identifiés comme devant figurer dans les provisions pour litiges (exemple des protocoles transactionnels) d'autres n'ont pas été intégrés à la provision 2015 compte tenu de la date des jugements intervenus après le 31 décembre 2015.

▪ Litiges personnel non médical

Les litiges avec le personnel sont provisionnés au compte 151 1.

Lors de l'audit du bilan d'ouverture, des erreurs sur le montant de la provision constituée ont été relevées.

Les erreurs relèvent :

- De la non prise en compte de certains éléments post-clôture,
- De la surestimation de la provision de certains litiges,
- De doublons.

Après analyse, au 31/12/2015, la provision a été surévaluée à hauteur de 694 270 €, ce qui a fait l'objet d'une correction en situation nette (reprise).

▪ Litiges assurance maladie

Les indus assurance maladie sont provisionnés au compte 151 8.

Un contrôle au titre de l'exercice 2013, notifié en 2016 n'avait pas été provisionné dans les comptes fin 2015.

Le montant de la correction opérée en situation nette à l'ouverture s'élève à 896 217,59€ (dotation).

En synthèse, les corrections d'erreur en situation nette ayant impacté le compte 151 sont les suivantes :

	Solde 31.12.2015	Correction d'erreur	Solde après correction d'erreur
C/151 -Provisions pour litiges	13 427 168	2 872 062	16 299 230
<i>c/1511 Provisions pour litiges</i>	<i>4 763 779</i>	<i>1 975 844</i>	<i>6 739 623</i>
<i>c/ 1518 Autres</i>	<i>8 663 389</i>	<i>896 218</i>	<i>9 559 606</i>

▪ 10.4. Correction d'erreurs relatives aux provisions pour risques et charges sur emprunts (contrats de swap)

Les emprunts complexes peuvent faire l'objet d'une opération de couverture qui annule le risque inclus dans l'emprunt pour la partie du capital couverte. L'emprunt après couverture est assimilable à un produit simple et ne fait donc pas l'objet de provisionnement pour la partie couverte. Toutefois, certains instruments financiers qui peuvent être utilisés pour des opérations de couverture comme les contrats

d'échanges de taux (SWAP) peuvent comporter une prise de risque supplémentaire qui doit faire l'objet d'une provision.

La comptabilisation des risques liés à l'utilisation de ces instruments financiers pour des opérations de couverture n'avait jamais été réalisée à l'AP-HM or il s'avère que deux contrats de SWAP sur les 5 souscrits par l'AP-HM présentaient un risque au moment à la clôture de l'exercice 2015.

En effet, les contrats SWAP 682 SG et SWAP 43106336 SG présentaient un risque financier pour l'AP-HM du fait de taux d'intérêt négatifs comptabilisés différemment dans le contrat de SWAP et le contrat d'emprunt sous-jacent. Ce risque a été évalué à 861 325€ pour le SWAP 682 SG et à 935 813€ pour le SWAP 43106336 SG.

Afin de provisionner ce risque, deux corrections d'erreurs en situation nette ont été réalisées pour le montant consolidé ci-dessous (dotation).

	Solde 31.12.2015	Correction d'erreur	Solde après correction d'erreur
C/152 - Provisions pour risques et charges sur emprunts	20 985 066	1 797 138	22 782 204

- 10.5. Correction d'erreur relative à la provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)

Concernant la provision pour CET, une correction en situation nette a été effectuée dans le cadre de l'audit du bilan d'ouverture afin de respecter les méthodes définies par la fiche n°18.

Les corrections suivantes ont été apportées dans ce cadre (dotation) :

	Solde 31.12.2015	Correction d'erreur	Solde après correction d'erreur
C/153 -Provisions CET	22 678 118	5 709 257	28 387 375
<i>c/153 1 PM</i>	<i>16 225 502</i>	<i>1 841 525</i>	<i>18 067 027</i>
<i>c/ 153 2 PNM</i>	<i>6 452 616</i>	<i>3 867 732</i>	<i>10 320 348</i>

Concernant la correction affectant le budget A, elle a été comptabilisée dans le flux de dotation 2016, conformément au référentiel comptable pour un montant de 797€.

Concernant les charges à payer relatives l'indemnisation des jours CET (ou convertis en point RAFP pour le PNM), une correction en situation nette a été comptabilisée conformément à la fiche n°18, pour un montant de 440 214 € pour le personnel non médical et 1 369 488 € pour le personnel médical.

- 10.6 Correction d'erreur relative à la prise en charge d'un coût de dépollution acté lors de la vente d'un terrain

Lors de la vente d'un terrain bâti, l'APHM s'est engagée à prendre en charge la moitié du coût de dépollution et désamiantage du site dans la limite maximale de 375 000 € HT soit un montant maximal de 450 000 € TTC. Compte tenu de la date de l'acte de vente (3 juillet 2015), le risque aurait dû être provisionné dans les comptes et fait donc l'objet d'une correction en situation nette à hauteur du montant maximum indiqué dans l'acte de vente.

Le tableau d'impact sur le compte 158 est présenté infra (après prise en compte de la provision CNRACL-point 10.14).

- 10.7 Correction d'erreur relative à la contribution FIPHFP

Dans le cadre de la contribution due au FIPHFP au titre de l'année 2014, l'APHM a formulé le 4 avril 2016 une demande de remise gracieuse à hauteur de 1 061 406,40 €, qui aurait dû être provisionnée, dans l'hypothèse du rejet de la demande de l'établissement.

Par courrier en date du 11 mai 2017, la FIPHFP informe l'APHM de ce que le comité national du FIPHFP, dans sa séance du 16 mars 2017, a refusé d'accorder la remise gracieuse partielle sollicitée par l'APHM et invite l'établissement à régler le montant de 1 061 406,40 €. Les voies de recours étant à ce jour en cours d'analyse, le risque doit être comptabilisé dans les comptes au titre du bilan d'ouverture.

Le tableau d'impact sur le compte 158 est présenté infra (après prise en compte de la provision CNRACL-point 10.14).

- 10.8. Les stocks déportés

La méthode de valorisation des stocks déportés exposée supra a été appliquée afin de déterminer la valeur des stocks à inscrire au bilan d'ouverture. Une écriture de correction en situation nette a donc été comptabilisée sur exercice clos pour un montant de 5 847 136€, afin de reconstituer la valeur du stock initial.

	Solde 31.12.2015	Correction d'erreur	Solde après correction d'erreur
Stocks courants	13 060 124		13 060 124
Stocks déportés (comptabilisé à compter du 01.01.2016)		5 847 136	5 847 136
Total	13 060 124	5 847 136	18 907 260

▪ 10.9. Les dépréciations de créances

Jusqu'à présent, l'AP-HM ne disposait pas d'une méthode formalisée pour déprécier les créances.

Le solde du compte 49 au 31/12/2015 s'élevait à 5 338 420,04 €.

L'AP-HM a élaboré une méthodologie pour analyser les restes à recouvrer et évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser en fonction de la nature des débiteurs.

Après application de la méthodologie d'évaluation retenue, hors budget A, le montant des dépréciations au 31/12/2015 aurait dû s'élever à 76 732 661 €. Une correction en situation nette de 71 394 241€ a été comptabilisée.

Ainsi, les corrections en situation nette impactant le c/49 sont les suivantes :

	Solde 31.12.2015	Correction d'erreur	Solde après correction d'erreur
Dépréciation des créances c/49	5 338 420	71 394 241	76 732 661

La correction impactant le budget A a été comptabilisée dans les flux 2016 pour 40 384€.

▪ 10.10. Correction du traitement comptable des redevances liées aux autorisations d'occupation temporaire (PCA)

Lors de l'audit du bilan d'ouverture, il est apparu que les redevances versées en une fois, lors de la signature de l'acte, n'étaient pas retraitées et impactaient donc à tort dans leur intégralité les recettes de l'exercice concerné. Une correction comptable en situation nette a été effectuée par la constitution d'un produit constaté d'avance, pour un montant de 3 107 491€.

▪ 10.11. Correction des produits des projets de recherche (PCA)

La M21 prévoit la comptabilisation en produits constatés d'avance des financements versés non utilisés notifiés au titre de projets d'exploitation s'étalant sur plusieurs exercices. Les projets de recherche, de par leur caractère pluriannuel, sont concernés.

En 2015, les PCA ont été constitués à hauteur de 8 628 405€ et ont été recalculés pour un montant de 14 461 729€, soit un montant de correction à l'ouverture de 5 833 324 M€.

▪ 10.12. Correction des produits des honoraires pédagogiques (PCA)

Un arrêté du 12/11/2015 a modifié les modalités de financement des honoraires pédagogiques dus aux maîtres de stage accueillant des étudiants et des internes.

Le montant de la correction est connu en rapprochant les sommes indiquées sur les différents arrêtés de versement de l'ARS au titre des années antérieures.

La correction s'élève à 1 297 091€.

### Changement de méthode comptable

- 10.13. Provision pour charges de personnel liées à la validation de services et d'années d'études et la CNRACL du Personnel Non Médical (c/158)

Les dispositions induites par le décret n°2016-1101 du 11 août 2016 concernant le paiement rétroactif des cotisations CNRACL suite à la validation des années d'études sont constitutives d'un changement de méthode comptable, lequel est applicable de manière rétroactive. Une écriture de correction en situation nette, visant à reconstituer la provision, a donc été réalisée dans le cadre du bilan d'ouverture.

Le montant de la correction a été évalué selon les mêmes principes méthodologiques que ceux évoqués supra, dans la description du flux 2016 (méthode statistique, valorisée à partir du nombre de dossiers en cours d'instruction, multiplié par un montant unitaire moyen et affectés d'un taux de rejets ou de refus).

Il convient de noter que cette écriture a été comptabilisée pour le personnel non médical uniquement, dans la mesure où une charge à payer avait été comptabilisée dans les comptes 2015 au titre du personnel médical, compte tenu de la date de réception des factures.

Le montant de la provision totale a été estimé à 2 886 886 €.

En synthèse, les corrections d'erreurs et changements de méthode comptable ayant impacté le compte 158 sont les suivantes :

	Solde 31.12.2015	Correction d'erreur	Solde après correction d'erreur
C/158 -Autres provisions pour risques	3 885 310	4 398 292	8 283 602

Synthèse des opérations de corrections d'erreur et de changements de méthodes comptables

	10682		110		119		2		28		151		152		153		158		3		49		7		
	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	
C/2-Immobilisations																									
Actif	37 383 963																								
Amortissement		3 970 804																							
C/151- Provisions pour litiges							37 383 963																		
Fournisseurs																									
Personnel																									
C/151B-Autres																									
India Assurance Maladie																									
C/152- Provisions pour risques et charges sur emprunts																									
swap 682 SG																									
swap 43106336 SG																									
C/153- Provisions CET																									
Personnel medical																									
Personnel non medical																									
C/158- Autres provisions pour charges																									
Vente d'un terrain																									
PIPIPP																									
CHRACL																									
C/3- Stocks																									
Stocks déposés																									
C/49- Dépréciations de créances																									
Dépréciations																									
Produits constatés d'avance																									
PCA recherche	5 833 324																								
PCA AOT	3 107 491																								
PCA AMU	1 297 091																								
Total	47 621 869	9 817 941	0	163 232	163 232	86 702 028	694 270	0	37 383 963	3 970 804	0	694 270	3 566 332	0	1 797 138	0	5 709 257	0	4 398 292	5 847 136	0	0	71 394 741	0	10 237 906

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE (PF2)

Plusieurs faits ayant eu des incidences comptables significatives sur l'exercice 2016 peuvent être identifiés :

### ↓ Première année de certification des comptes de l'établissement

2016 constitue la première année de certification des comptes de l'AP HM par des commissaires aux comptes. Cela a eu pour conséquences de finaliser les travaux de fiabilisation des comptes et de nombreuses corrections d'écritures ont été comptabilisées en situation nette afin de fiabiliser le bilan d'ouverture au 1er janvier 2016.

### ↓ Aide exceptionnelle en trésorerie

Un versement dérogatoire de 10 000 000€ pour les crédits FMESPP a été accordé à l'APHM par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé en date du 23/12/2016.

Ce versement a été comptabilisé sur le compte 7475.

### ↓ Emission obligataire

L'AP-HM a réalisé pour la première fois à titre individuel une émission obligataire.

Cette émission obligataire amortissable a été réalisée pour un montant de 38,5 M€ sur une durée de 20 ans à un taux de 2,456%.

### ↓ Signature d'une délégation de service public pour la gestion des téléviseurs et de la téléphonie :

L'AP-HM a confié par délégation de service public (DSP), la gestion d'abonnements de télévision, téléphone, internet et services associés auprès des patients.

La DSP a été signée et mise en œuvre à compter du 21 mars 2016.

La DSP prévoit dans son article 14.1 le versement d'une indemnité de reprise pour un montant de 500 000€, correspondant à la valeur financière de reprise de l'ensemble du parc des terminaux TV. Ce produit a été comptabilisé en produits exceptionnels.



### CIRCONSTANCES EMPECHANT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES (PF3)

#### • Produits des actions de formation :

Les remboursements forfaitaires de l'ANFH pour les actions de formations ont été comptabilisés en 2016 sur le compte 6419.

Or la nomenclature comptable M21 mentionne que:

Compte 6419 « Remboursement sur rémunérations du personnel non médical ».

Ce compte, dont la vocation est de retracer les atténuations de charges, est crédité des remboursements sur rémunérations effectués par le personnel et des indemnités journalières versées quand l'établissement est subrogé dans les droits de l'agent. Les atténuations de charges correspondent aux remboursements à l'euro (compensation). Tout remboursement à caractère forfaitaire est quant à lui assimilé à une subvention ou à une participation (financement) et est à ce titre imputé au compte 74.

Il a été procédé à un débit du compte 641915 et un crédit du compte 74889 pour un montant de 5 211 161,46€. A titre de comparabilité, le montant en 2015 était de 5 881 963€.

- 3.2 -

NOTE RELATIVE AUX POSTES DE BILAN

- 3.2.1 -

Tableau des immobilisations (état B11)

Tableau des amortissements (état B12)

Variation des capitaux propres et des provisions réglementées (état B13)

Tableau synthétique des provisions pour risques et charges pour risques et charges et dépréciations (état B14)

Tableau synthétique des subventions d'équipement transférables (état B15)

Restes à recouvrer amiable et contentieux (état B16)

Restes à recouvrer amiable et contentieux, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants (état B17)

État de la dette financière à long et moyen terme (état B18)

État BII

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	309 665,88	14 952,09	151 503,42	173 114,55
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	35 780 299,47	1 783 370,40	12 133 330,20	25 430 339,67
Autres immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Immobilisations incorporelles en cours	22 681,40	42 435,36	22 681,40	42 435,36
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	22 681,40	42 435,36	22 681,40	42 435,36
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	4 724 542,17	139 087,18	60 130,27	4 803 499,08
Constructions	1 506 968 855,77	52 129 482,03	37 888 069,30	1 521 210 268,50
Installations techniques, matériel et outillage industriel	300 378 875,41	11 515 216,68	13 968 740,99	297 925 351,10
Autres immobilisations corporelles	101 883 989,39	3 161 153,31	2 694 512,57	102 350 630,13
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	20 688 009,84	24 307 477,51	31 663 323,25	13 332 164,10
Dont parti investissement- partenariats public- privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	20 688 009,84	24 307 477,51	31 663 323,25	13 332 164,10
Immobilisations affectées ou mises à disposition	1 946 757,67	0,00	0,00	1 946 757,67

État BII

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	893 500,00	48 400,00	25 000,00	916 900,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	762 668,22	1 255,00	755 481,22	8 442,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 974 379 845,22</b>	<b>93 142 829,56</b>	<b>99 362 772,62</b>	<b>1 968 159 902,16</b>

État B12

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	83 093,64	100 736,36	116 384,84	67 445,16
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	22 629 593,54	5 749 345,32	16 901 220,62	11 477 718,24
Autres immobilisations incorporelles	1 600,00	800,00	400,00	2 000,00
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	678 842 968,65	84 032 146,79	47 185 881,28	715 689 234,16
Installations techniques, matériel et outillage industriel	189 783 154,28	46 279 089,91	20 240 600,18	215 821 644,01
Autres immobilisations corporelles	77 400 743,91	8 112 019,79	6 828 582,56	78 684 181,14
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>968 741 154,02</b>	<b>144 274 138,17</b>	<b>91 273 069,48</b>	<b>1 021 742 222,71</b>

État B13

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	199 486 494,77	199 584 775,58	0,00	98 280,81
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	83 801 086,83	50 257 528,95	33 543 557,88	0,00
Réserve de trésorerie	54 877 300,99	54 877 300,99		0,00
Réserve de compensation	0,00	0,00		0,00
Report à nouveau :				
Report à nouveau excédentaire	11 353 254,67	11 464 117,30	0,00	110 862,63
Report à nouveau déficitaire	-395 717 724,32	-549 849 807,14	154 132 082,82	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-61 267 231,83	-41 045 926,16	0,00	20 221 305,67
Subventions d'investissement	29 940 197,51	39 099 893,49	0,00	9 159 695,98

État BI3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
<b>Provisions réglementées :</b>				
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	29 147 487,86	27 379 680,93	1 767 806,93	0,00
- Provisions réglementées pour propre assureur				
- Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
- Autres	0,00	0,00		0,00
<b>Droits de l'affectant</b>	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	-48 379 133,52	-208 232 436,06	189 443 447,63	29 590 145,09
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNÉE</b>			159 853 302,54	



État BI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DÉPRÉCIATIONS

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
C / 151 : Provisions pour risques				
C / 1511 Provisions pour litiges	4 763 779,42	5 508 053,18	2 054 064,06	8 217 768,54
C / 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 1518 Autres provisions pour risques	8 663 388,50	1 775 087,59	2 412 219,00	8 026 257,09
C / 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	20 985 066,32	4 559 505,00	2 932 139,00	22 612 432,32
C / 153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C / 1531 Personnel médical	16 225 502,05	3 430 132,99	1 353 255,30	18 302 379,74
C / 1532 Personnel non médical	6 452 615,86	5 793 042,55	1 348 961,93	10 896 696,48
C / 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C / 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 158 : Autres provisions pour charges	3 885 310,48	7 441 145,51	3 508 025,84	7 818 430,15
<b>TOTAL</b>	<b>60 975 662,63</b>	<b>28 506 966,82</b>	<b>13 608 665,13</b>	<b>75 873 964,32</b>

État B14

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DÉPRÉCIATIONS

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Dépréciations autres que comptes financiers</b>				
C / 29 : Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 49 : Dépréciations des comptes de tiers	5 338 420,04	76 872 206,70	40 381 616,17	41 829 010,57
<b>Dépréciations des comptes financiers</b>				
C / 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 338 420,04</b>	<b>76 872 206,70</b>	<b>40 381 616,17</b>	<b>41 829 010,57</b>

COMPTE FINANCIER 2016

TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

RUBRIQUES	SUBVENTION AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	REPRISES DEJA CONSTATEES 2	MONTANTS PERCUS DANS L'EXERCICE ET APUREMENT DE LA SUBVENTION 3	REPRISES DE L'EXERCICE ET APUREMENT DE LA SUBVENTION 4	MONTANTS A LA FIN DE L'EXERCICE 4 = 1-2+3	RESTE A AMORTIR AU 31/12 5 = ((1-2) +3)-4
<b>C/ 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS RECUES - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX</b>	<b>8 180 882,32</b>	<b>2 647 889,04</b>	<b>8 325 285,94</b>	<b>888 043,69</b>	<b>13 987,60</b>	<b>13 289 555,53</b>
D/ 13121 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS RECUES - REGIONS - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION DES PROFESSIONNELS PARAMEDICAUX ET DE SAGES-FEMMES	576 543,84	27 495,16	0,00	71 401,80	549,08	477 646,72
D/ 13128 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS RECUES - REGIONS - AUTRES	386 970,87	166 664,01	139 536,66	30 662,00	359,62	329 140,82
C/ 1313 DEPARTEMENTS	12 226 230,00	2 076 927,25	2 398 793,50	1 441 842,38	12 549,10	11 187 253,66
C/ 1314 COMMUNES	172 800,00	0,00	0,00	34 500,00	172,50	138 000,00
D/ 1316 AUTRES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	118 511,84	52 001,45	0,00	8 671,85	66,51	57 838,84
C/ 13181 AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS RECUES - VERSEMENTS LIBERATOIRES OUVRANT DROIT A L'EXONERATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (ECOLE)	616 049,89	327 687,19	0,00	77 704,01	288,48	210 692,89
C/ 13182 AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS RECUES - FMESPP	10 468 980,10	1 981 079,65	0,00	1 275 671,69	6 487,98	7 212 308,78
C/ 13183 AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS RECUES - FIR	1 976 236,22	179 623,62	2 003 608,00	188 623,62	3 804,22	3 617 594,98
D/ 13187 MISSIONS D'INTERET GENERAL ET AIDES A LA CONTRACTUALISATION (MIGAC)	985 000,00	0,00	0,00	0,00	985,00	985 000,00
C/ 13188 AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS RECUES - AUTRES SUBVENTIONS	1 689 784,14	81 580,13	259 351,99	171 654,80	1 866,58	1 694 861,20
<b>TOTAL</b>	<b>37 375 845,61</b>	<b>7 435 648,10</b>	<b>13 126 494,06</b>	<b>3 988 798,10</b>	<b>43 068,69</b>	<b>39 099 893,49</b>

DETAIL DES SUBVENTIONS PERCUES EN 2016

<b>ARS PACA</b>				
CONSTRUCTION UHSA	C/ 1311	8 326,21		
PLAN HOPITAL 2012 - DRH PHASE 2		5 333,50		
DIR REG SCRS PENITENTIAIRES		1 703,43		
CONSTRUCTION UHSA - VOI ET SECURITE		1 696,20		
<b>CONSEIL REGIONAL 13</b>	C/ 13121	<b>139,54</b>		
EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE		139,54		
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL 13</b>	C/ 1313	<b>2 398,79</b>		
IM PARC BIAGERS - LA TIMONE		941,10		
EQUIPEMENT LASER DE CHIRURGIE OPHTALMO		200,00		
PLAN PREVENTION VIOLENCE		260,00		
RENOUVELLEMENT VEHICULES DE TRANSPORT		232,00		
EQUIPEMENT : CANNER INTRA OPERATOIRE		600,00		
EQUIPEMENT UNITE SUIVI COEURS		165,69		
<b>ARS PACA</b>	C/13183	<b>2 803,61</b>		
FIR DOTATION 2016 PROGRAMME PHARE		150,00		
FIR DOTATION 2016 ARRETE N 2016 130786049 M4 4 1 ET VIOLENCE HOSPITALIERES		803,61		
FIR DOTATION 2016 NEUROSCIENCES		1,00		
FIR DOTATION 2016 CONSTRUCTION UHSA		660,00		
<b>C/13188</b>		<b>269,38</b>		
AG2R RELINCA PREVOYANCE STE - REALISATION FRESQUE MURALE		7,00		
AMU - CO FINANCEMENT AMU/APHM N 20153029		26,00		
AP-HP DRCD-CONVENTION RECHERCHE EQUIPEMENT INCUBATEUR		6,18		
ASJD COMITE DRT LIGUE CONTRE CANCER - ECHOGRAPHIE SONDE 3D		100,00		
CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL - REALISATION FRESQUE MURALE		18,00		
ABSTRANENCA - RECHERCHE		3,42		
<b>FONDATION HOP PARIS HOP DE FRANCE</b>				
REALISATION FRESQUE MURALE		31,00		
CONSTRUCTION EMA COMPLEMENT UNITE DE SOINS INTENSIFS PEDOPD		43,48		
ITS FAUTEUFS ACCOMPAGNANTS		42,18		
HEXACATH FRANCE STE - EQUIPEMENT INFORMATIQUE		1,79		

État B16

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	État	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	17 524 332,45	67 172 361,74	1 890 668,77	27 439,65	11 104 599,48	9 247 318,57
Contentieux	10 453 506,10	602 196,11	96 162,95	0,00	804 531,13	1 513 701,96
Total	27 977 838,55	67 774 557,85	1 986 831,72	27 439,65	11 909 130,61	10 761 020,53

État BI7

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DÉCEMBRE, SUR HOSPITALISÉS ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro	De 20,00 Euro à 100,00 Euro <sup>1</sup>	De 100,00 Euro <sup>2</sup> à 1 000,00 Euro	Plus de 1 000,00 Euro	Total
	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres
<b>Amiable</b>	758 261,10 67107	2 527 843,27 58874	4 879 357,73 22719	9 358 870,35 1490	17 524 332,45 150190
<b>Contentieux</b>	129 609,39 17110	247 584,28 5347	1 840 172,17 6004	8 236 140,26 1773	10 453 506,10 30234
<b>Total</b>	887 870,49 84217	2 775 427,55 64221	6 719 529,90 28723	17 595 010,61 3263	27 977 838,55 180424

<sup>1</sup> hors pièces de recouvrement égales à 100

<sup>2</sup> y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE :

ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

Indique le montant global

COMPTES	Balance de sortie II-1	Exercice II		Balance de sortie II
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C 163 Emprunts obligataires in fine	85 000 000,00 €	10 285 714,00 €	48 785 714,00 €	122 500 000,00 €
C 1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	47 227 144,00 €	10 285 714,00 €		57 512 858,00 €
C 1632 Créations sur capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine - amortissement du remboursement en capital	27 642 052,00 €		10 285 714,00 €	47 927 766,00 €
C 1633 Autres emprunts obligataires			38 200 000,00 €	38 500 000,00 €
C 164 Emprunts auprès des établissements de crédit	830 752 038,74 €	40 132 654,34 €		790 619 384,40 €
C 1641 Emprunts en euros	917 203 330,74 €	20 751 707,01 €		796 451 623,73 €
C 1642 Emprunts en devises				
C 1644 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de tréorerie	12 428 058,00 €	1 380 947,33 €		11 047 110,67 €
C 1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit				
C 16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros				
C 16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises				
C 167 Emprunts assortis de conditions particulières	24 181 574,01 €	3 756 568,27 €		80 727 608,04 €
C 1673 Prêts de l'Etat				
C 1674 Avances remboursables au FIESPP				
C 1675 Caisses de retraite publique	24 181 574,01 €	3 756 568,27 €		33 717 112,34 €
C 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C 1677 Prêts des caisses de retraite				
C 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières				
C 168 Autres emprunts et dettes assimilés (sauf C161)				
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 210 569,05 €</b>	<b>54 175 336,61 €</b>	<b>48 785 714,00 €</b>	<b>994 827 346,44 €</b>

Remboursement en capital des emprunts in fine arrivés à échéance comptable 2)

1) ce montant est calculé à partir de la formule suivante: C1631 - C1632 - C1633

**RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)**

Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL	871 327 340,44 €
CDC	23 833 333,31 €
SG	63 617 278,59 €
CREDIT AGRICOLE	19 066 396,04 €
BEI	133 403 846,83 €
CE	150 006 426,49 €
Credit Foncier	61 899 132,39 €
Depla Bank	83 249 999,81 €
CACIB ex BFT	6 380 941,00 €
BANQUE POSTALE	15 631 578,95 €
ARKEA	38 455 292,51 €
CACIB	10 666 666,67 €
PPP	80 707 606,04 €
SFIL CAFFIL	184 408 841,81 €

**RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)**

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation
000686	EMISSION OBLIGATAIRE	2 39 ans	F
000690	EMISSION OBLIGATAIRE	3 33 ans	F
000704	EMISSION OBLIGATAIRE	6 12 ans	F

**PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris emprunts in**

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
N		
N + 1	43 889 621,62 €	994 827 340,44 €
N + 2	46 231 770,87 €	948 595 569,57 €
N + 3	45 809 356,88 €	902 786 212,89 €
N + 4	76 111 877,81 €	826 674 335,08 €
N + 5	66 039 049,27 €	760 635 285,81 €
N + 6	45 968 227,79 €	714 667 058,02 €
N + 7	46 245 707,79 €	668 421 350,23 €
N + 8	81 520 132,41 €	586 901 217,82 €
N + 9	46 677 172,67 €	540 224 045,15 €
N + 10	46 127 575,62 €	494 066 469,53 €
N + 11	45 242 921,64 €	448 853 547,89 €
N + 12	43 742 235,91 €	405 111 311,98 €
N + 13	43 886 781,95 €	361 224 530,03 €
N + 14	45 479 670,28 €	315 744 859,75 €
N + 15	42 894 693,77 €	272 850 165,98 €
N + 16	41 947 774,19 €	230 902 391,79 €
N + 17	37 898 048,28 €	193 004 343,53 €
N + 18	38 308 316,39 €	154 696 027,14 €
N + 19	37 846 931,72 €	116 849 095,42 €
N + 20	35 672 144,57 €	81 176 950,85 €
N + 21	31 158 335,25 €	50 018 615,60 €
N + 22	23 887 710,03 €	26 130 905,57 €
N + 23	13 858 447,54 €	12 272 458,03 €
N + 24	4 047 458,04 €	8 224 999,99 €
N + 25	2 825 000,00 €	5 399 999,99 €
N + 26	2 700 000,00 €	2 699 999,99 €
N + 27	2 283 332,93 €	416 667,06 €
	416 667,06 €	0,00 €

\*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non exclus des emprunts obligataires remboursables in fine)



- 3.2.2 -

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (état B19)  
État des participations au 31 décembre de l'exercice (état B110)  
Évaluation et comptabilisation des stocks (état B111)  
Tableau synthétique des valeurs mobilières de placement (état B112)

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE:

ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Caractéristiques générales (1)**

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt 1	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C) 2	Formule de calcul du taux d'intérêt initial 3	Taux d'intérêt initial 4	Taux actuariel initial	Devise	Modalités de remboursement du capital 5	Périodicité de remboursement du capital 6	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT						
C/163 Emprunts obligataires						123 500 000,00 €														
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine						85 000 000,00 €														
000686	Emission Obligataire	EMISSION OBLIGATAIRE	20/05/2009	20/05/2009	20/05/2019	30 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,375 %	4,38%	4,38%	EUR	F								
000690	BNP 50K	EMISSION OBLIGATAIRE	29/04/2010	29/04/2010	29/04/2020	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,625 %	3,62%	3,62%	EUR	F								
000704	BK6468569	EMISSION OBLIGATAIRE	30/01/2013	14/02/2013	14/02/2023	35 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,65 %	3,65%	3,65%	EUR	F								
C/1639 Autres emprunts obligataires						38 500 000,00 €														
710	13218583	EMISSION OBLIGATAIRE	14/12/2016	16/12/2016	18/12/2036	38 500 000,00 €	F	Taux fixe à 2,456 %	2,46%	2,46%	EUR	AC	A							
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit						1 059 818 267,37 €														
C/1641 Emprunts en euros						1 030 151 600,70 €														
000556	943142	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/02/2000	25/02/2000	25/02/2016	1 816 843,46 €	F	Taux fixe à 6,15 %	6,15%	6,15%	FRF	P	A							
000559	943144	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/07/2000	25/07/2000	25/07/2016	1 265 558,09 €	F	Taux fixe à 6,15 %	6,15%	6,15%	FRF	P	A							
000657	2004 10 375	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/10/2004	29/10/2004	01/10/2034	44 276 331,85 €	F	Taux fixe à 4,49 %	4,49%	4,58%	EUR	AC	A							
000681	15780/005/001	SOCIETE GENERALE	25/07/2005	25/07/2005	25/07/2035	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,72 %	3,72%	3,72%	EUR	P	A							
000664 ream	MON501644EUR ex MPH266226EUR	SFIL CAFFIL	13/08/2009	01/09/2009	01/12/2035	27 000 000,00 €	C	Taux fixe à 2,8 %	2,80%	2,84%	EUR	AC	A							
000666	00776014392H	CREDIT FONCIER DE FRANCE	24/01/2008	15/12/2006	03/11/2036	20 000 000,00 €	V	(Eonia(Postfixé)) Floor -0,015 sur Eonia(Postfixé)) + 0,015	3,71%	3,83%	EUR	AC	A							
000667 T1	293528DS	Depfa Bank	12/12/2006	12/12/2006	12/12/2036	15 000 000,00 €	C	Taux fixe à 1,6 %	1,60%	1,62%	EUR	AC	A							

000669	23614	BEI Banque Europeenne d'investissement	26/09/2006	20/10/2006	15/10/2036	40 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	3,02%	EUR	P	S
000670	308155DS	Depla Bank	21/12/2006	15/05/2007	15/05/2037	15 000 000,00 €	C	Taux fixe à 1,75 %	1,75%	1,76%	EUR	AC	A
000671	16957/008/001	SOCIETE GENERALE	06/11/2007	06/11/2007	06/11/2037	20 000 000,00 €	V	(TAG 03 M - Floor -0,009 sur TAG 03 M) + 0,009	4,05%	4,11%	EUR	AC	A
000672	MIN244361EUR	SFIL CAFFIL	30/11/2008	30/11/2008	01/12/2038	15 000 000,00 €	V	(TAG 03 M - Floor -0,0075 sur TAG 03 M) + 0,0075	2,52%	2,55%	EUR	AC	T
000673	23614	BEI Banque Europeenne d'investissement	20/10/2006	15/03/2007	15/03/2037	30 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,068 %	4,07%	4,11%	EUR	P	S
000674	3977262DS	Depla Bank	10/12/2007	10/12/2007	10/12/2037	25 000 000,00 €	V	(Euribor 03 M - Floor 0,01 sur Euribor 03 M) + (-0,01)	4,89%	5,06%	EUR	AC	T
000675	MPH256635	SFIL CAFFIL	01/06/2007	01/06/2007	01/05/2037	28 821 965,89 €	C	Taux fixe à 1,57 %	1,57%	1,59%	EUR	AC	A
000677 réam	MPH267382EUR RU sur MPH257540EUR	SFIL CAFFIL	01/06/2007	01/06/2007	01/02/2037	23 325 742,28 €	C	Taux fixe à 2,48 %	2,48%	2,52%	EUR	AC	A
000678	308157DS	Depla Bank	04/04/2007	15/05/2007	15/05/2037	10 000 000,00 €	C	Taux fixe à 0 %	0,00%	0,00%	EUR	AC	A
000679	23614	BEI Banque Europeenne d'investissement	26/09/2006	15/10/2007	15/10/2037	30 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,08 %	4,08%	4,12%	EUR	P	S
000680-conso	MIN25266DEUR /266813/266817	SFIL CAFFIL	24/10/2007	03/12/2007	01/01/2038	30 000 000,00 €	V	TAM Floor 0 sur TAM	4,12%	4,18%	EUR	AC	A
000681-iranche 1	397763DS	Depla Bank	01/12/2008	01/12/2008	01/12/2038	15 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,565 %	4,56%	4,71%	EUR	AC	T
000681-iranche 2	681469044DS	Depla Bank	21/12/2009	31/12/2009	31/12/2029	15 000 000,00 €	V	(Euribor 03 M - Floor 0,017 sur Euribor 03 M) + (-0,017)	0,69%	0,70%	EUR	AC	T
000682	23614	BEI Banque Europeenne d'investissement	26/09/2006	26/06/2008	28/06/2038	75 000 000,00 €	V	(Euribor 03 M + 0,007) - Floor -0,007 sur Euribor 03 M	4,06%	5,13%	EUR	AC	A
000683	349307092V	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/11/2008	21/11/2008	30/10/2038	30 000 000,00 €	V	(Euribor 03 M - Floor -0,35 sur Euribor 03 M) + 0,35	4,47%	4,61%	EUR	AC	T
000684	A1908944	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2008	06/01/2009	25/11/2038	20 000 000,00 €	V	(Euribor 03 M - Floor -0,45 sur Euribor 03 M) + 0,45	5,21%	5,39%	EUR	AC	T
000685	17733/007/000	SOCIETE GENERALE	05/01/2009	18/05/2009	18/05/2029	20 000 000,00 €	C	Taux fixe annuable à 3,57 % (date d'exercice 18/05/2014)	3,57%	3,67%	EUR	AC	T
000687	A2909234 Conso	CAISSE D'EPARGNE	26/05/2009	25/11/2009	25/05/2039	50 000 000,00 €	V	Euribor 03 M + 0,76	1,48%	1,50%	EUR	AC	T
000688	MIN265398EUR	SFIL CAFFIL	25/05/2009	02/01/2010	01/02/2040	15 000 000,00 €	V	Euribor 03 M + 0,8	2,11%	2,16%	EUR	AC	T

000689	MON265390	SFIL CAFFIL	27/05/2009	12/08/2009	01/09/2024	15 000 000,00 €	V	08	1,68%	1,72%	EUR	AC	I
000691	261 300 081 00484	ARKEA	19/10/2010	30/09/2011	30/09/2031	30 000 000 00 €	V	Eonia(Postfixé) + 0 85	1,21%	1,23%	EUR	AC	T
000692 consolidation	A29102JV	CAISSE D'EPARGNE	18/10/2010	25/09/2012	25/09/2042	50 000 000,00 €	V	Euribor 03 M + 0 77	1,00%	1,02%	EUR	AC	T
000695	0491 02799546 01	ARKEA	01/07/2011	21/09/2011	30/10/2031	20 000 000 00 €	V	Euribor 03 M + 1 15	2,69%	2,75%	EUR	P	T
000700	Ex MPH256547EU R	SFIL CAFFIL	17/11/2015	01/12/2015	01/05/2037	10 371 966 10 €	F	Taux fixe à 3 18 %	3,18%	3,21%	EUR	V	A
000700 Bis	Ex MPH256647EU R	SFIL CAFFIL	17/11/2015	01/12/2015	01/05/2035	15 000 000 00 €	F	Taux fixe à 3 18 %	3,18%	3,21%	EUR	AC	A
00703	1241718	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO NS	16/01/2013	30/04/2013	01/05/2028	5 000 000 00 €	V	Euribor 03 M + 2 37	2,58%	2,66%	EUR	AC	T
693 - Consolidation	MIN273401EUR	SFIL CAFFIL	22/11/2010	09/12/2011	01/10/2042	6 000 000 00 €	V	(Euribor 03 M Floor 0 5 sur Euribor 03 M) + 0 5	0,72%	0,73%	EUR	AC	T
694 - Consolidation par défaut		SOCIETE GENERALE	21/06/2011	21/08/2013	19/06/2043	25 000 000 00 €	V	Euribor 03 M + 0 95	1,18%	1,18%	EUR	AC	T
696	MIN275672EUR	SFIL CAFFIL	08/07/2011	09/12/2011	01/07/2032	25 000 000 00 €	V	Eonia(Postfixé) + 1 51	2,40%	2,47%	EUR	AC	T
697 - Consolidation	A29110/5	CAISSE D'EPARGNE	21/07/2011	25/07/2012	25/07/2037	20 000 000 00 €	V	Euribor 03 M + 1 43	1,87%	1,91%	EUR	AC	T
698	1213333	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO NS	18/01/2012	30/04/2012	01/05/2027	10 000 000 00 €	V	Euribor 03 M + 1 98	3,13%	3,21%	EUR	AC	T
699	1213439	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO NS	18/01/2012	30/04/2012	01/05/2027	10 000 000 00 €	V	LEP + 1 35	4,10%	4,10%	EUR	AC	T
700	convention du 06/02/2012	CREDIT AGRICOLE	08/02/2012	15/02/2012	15/08/2035	23 896 549 82 €	C	Taux fixe 3 79% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Postfixé)	3,79%	3,90%	EUR	AC	T
701	123407D	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO NS	30/10/2012	10/12/2012	01/03/2028	8 000 000 00 €	V	Euribor 03 M + 2 4	2,59%	2,65%	EUR	AC	T
702	A29120ST	CAISSE D'EPARGNE	15/11/2012	25/03/2013	25/03/2038	30 000 000 00 €	F	Taux fixe à 5 8 %	5,80%	5,93%	EUR	AC	T
705 - Consolidation	MIN282479EUR	BANQUE POSTALE	14/03/2014	17/04/2015	01/05/2033	16 500 000 00 €	V	Euribor 12 M + 1 73	1,91%	1,94%	EUR	AC	A
706-bis	CO8035	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/11/2015	28/11/2015	14/03/2031	5 000 000 00 €	V	(Moyenne Euribor 03 M - 1 5)-Floor -1 5 sur Moyenne Euribor 03 M	1,45%	1,48%	EUR	AC	A
707 Consolidation	A29140KM	CAISSE D'EPARGNE	08/07/2015	23/07/2015	23/07/2035	13 000 000 00 €	V	Euribor 03 M - 2 6	2,58%	2,64%	EUR	AC	T
708	MON501843EU R	SFIL CAFFIL	13/11/2014	01/12/2014	01/05/2037	30 876 843 21 €	F	Taux fixe à 3 63 %	3,63%	3,68%	EUR	V	A
C/ 1643 Emprunts en devises													
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de traçage sur ligne de trésorerie													

000551	LT 030063	CREDIT AGRICOLE	15/07/2003	15/07/2003	15/07/2017	10 000 000,00 €	V	Floor -0 09 sur TAM	2,47%	2,51%	EUR		A
000653	LT 030234	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/12/2003	22/12/2003	15/10/2033	10 000 000,00 €	V	TAM + 0 09	2,18%	2,21%	EUR		A
655-T2	Convention du 4/07/04 10M euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/04/2005	07/04/2005	30/12/2033	9 686 688,67 €	V	(Euribor 01 M - Floor -0 06 sur Euribor 01 M) + 0 06	2,18%	2,22%	EUR	AC	A
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières						93 413 629,19 €							
	C/ 1673 Prêts de l'Etat												
	C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP												
	C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé					93 413 629,19 €							
	PPP	PPP	19/04/2013	19/04/2013	19/04/2038	93 413 629,19 €	F	Taux fixe à 3 83543 %	3,84%	3,05%	EUR	V	T
	C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux												
	C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie												
	C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières												
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf CNE)													
TOTAL						1 278 731 886,56 €							

1. date à partir de laquelle les fonds sont amortis
2. F. fixe; V. variable; C. complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
3. indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe; ou en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt à l'origine du contrat (ex. Euribor 3 mois)
4. pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
5. in line (F); progressif (P); amortissements constants (AC); dégressif (D); variable (V)
6. annuelle (A); trimestriel (T); mensuel (M); semestriel (S)

BI9 - Caractéristiques (2)

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE:

ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

COMPTE FINANCIER 2016  
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME  
Caractéristiques générales (2)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler) avant couverture		SI RISQUE >= 2A		
	Niveau de risque de l'indice	Niveau de risque de la structure	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
	(chiffre)	(lettre)	7	8	9
C/163 Emprunts obligataires					
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine					
000696	1	A			
000690	1	A			
006704	1	A			
C/1638 Autres emprunts obligataires					
710	1	A			
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit					
C/ 1641 Emprunts en euros					
000556	1	A			
000559	1	A			
000657	1	A			
000661	1	A			
000664 ream	1	A	01/12/2011	01/12/2014	Taux fixe 2.8% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 05A (Postfixé) >= 0.3% sinon (5.48% - 5 x spread)
000666	1	A			
000667-T1	6	F	12/12/2011	12/12/2036	Taux fixe 1.6% à barrière 1.455 sur EUR CHF (1.6%/0.8/1.455)

B19 - Caractéristiques (2)

000667-T2	6	F	12/06/2013	12/06/2037	Taux fixe 1.5% à barrière -0.52 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (1.5%/1/-0.52)
000669	1	A			
000670	6	F	15/05/2013	15/05/2037	4 22-Taux fixe 4.22% à barrière 0.422% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (0%/10/0)
000671	1	A			
000672	1	A			
000673	1	A			
000674	1	A			
000675	6	F	01/05/2014	01/05/2037	Taux fixe 2.62% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.62%/0.3/0)
000677 réam	1	E	01/02/2012	01/02/2034	3 77 (5*Cap 7 sur CMS EUR 30A (Postfixé))
000678	6	F	15/05/2013	15/05/2037	Taux fixe 1.5% à barrière -0.45 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (1.5%/1/-0.45)
000679	1	A			
000680 conso	1	A			
000681 tranche 1	1	A			
000681-tranche 2	1	A			
000682	1	A			
000683	1	A			
000684	1	A			
000685	1	A	18/05/2009	18/05/2014	Taux fixe annuel à 3.57 % (date d'exercice 18/05/2014)
000687	1	A			
000688	1	A			
000689	1	A			
000691	1	A			
000692 consolidation	1	A			
000695	1	A			
000709	1	A			
000709 Bis	1	A			
00703	1	A			
693 - Consolidation	1	A			
694 Consolidation par défaut	1	A			
696	1	A			
697-Consolidation	1	A			

B19 - Caractéristiques (2)

698	1	A			
699	1	A			
700	1	B	15/02/2012	15/08/2035	Taux fixe 3.79% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Postfixé)
701	1	A			
702	1	A			
705 - Consolidation	1	A			
706-bis	1	A			
707 Consolidation	1	A			
708	1	A			
C/ 1643 Emprunts en devises					
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					
000951	1	A			
000653	1	A			
655-T2	1	A			
<b>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</b>					
C/ 1673 Prêts de l'Etat					
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP					
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé					
PPP					
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux	1	A			
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie					
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières					
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)</b>					
<b>TOTAL</b>					

7 date du première échéance payée sur la phase structurée

8 date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9 indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée



Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE :

ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Caractéristiques générales (3)**

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisation du coût de dette au 31/12/N	Couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Echéance de l'exercice - partie capital	Echéance de l'exercice - partie intérêt									
			10	11	12						
C1163 Emprunts obligataires	0 00 €	3 315 000 00 €								123 800 000,00 €	85 000 000,00 €
C11631 Emprunts obligataires remboursables in fine	0 00 €	3 315 000 00 €								85 000 000 00 €	85 000 000 00 €
000686	0 00 €	1 311 500 00 €	F	Taux fixe à 4,375 %	4,38%	4,38%		N		30 000 000 00 €	30 000 000 00 €
000690	0 00 €	725 000 00 €	F	Taux fixe à 3,625 %	3,63%	3,62%		N		20 000 000 00 €	20 000 000 00 €
030704	0 00 €	1 277 500 00 €	F	Taux fixe à 3,65 %	3,65%	3,65%		N		35 000 000 00 €	35 000 000 00 €
C11438 Autres emprunts obligataires										3 500 000 00 €	3 500 000 00 €
710					0,00%	0,00%		N		38 500 000 00 €	38 500 000 00 €
C1164 Emprunts auprès des établissements de crédit	40 132 654,34 €	29 704 215,11 €					67 766 059,98 €		780 819 130,48 €	820 753 388,74 €	
C11641 Emprunts, en euros	38 751 707,01 €	20 449 237,95 €					67 766 059,98 €		779 572 126,73 €	817 323 833,74 €	
000556	229 074,12 €	14 137,20 €	F	Taux fixe à 6,15 %	6,15%	6,10%		N		229 074,12 €	229 074,12 €
000559	148 910,97 €	9 128,02 €	F	Taux fixe à 6,15 %	6,15%	6,15%		N		148 910,97 €	148 910,97 €
000657	1 475 077,73 €	1 280 255,91 €	F	Taux fixe à 4,49 %	4,49%	4,50%	8 077 347,10 €	N	26 565 799,09 €	28 041 676,82 €	
000661	338 317,35 €	579 287,18 €	F	Taux fixe à 3,72 %	3,72%	3,72%	4 167 019,49 €	N	15 033 945,57 €	15 572 292,02 €	
000611 nejm	1 000 000 00 €	799 100 00 €	F	Taux fixe à 3,93 %	3,9%	3,97%	5 051 774,66 €	N	19 000 000 00 €	20 000 000 00 €	
000661	0 00 €	0 00 €	F	(TA11 + 0,055%) - Floor 0,0595 sur TATA	0,00%	0,00%	0 00 €	N	13 373 333,30 €	13 999 999,97 €	
000687 T1	500 000 00 €	2 440 000,00 €	C	Taux fixe 1,6 % à batière 1,455 sur EUR CHF (1,6 - 0,6 - 1,455)	2,09%	2,32%		N	10 000 000 00 €	10 500 000 00 €	
000687 T2	833 333,33 €	280 347,22 €	C	Taux fixe 1,5 % à batière 0,52 sur ecart EUR-CHF EUR USD (1,5% - 1 - 0,52)	1,50%	1,62%		N	17 451 599,87 €	18 371 733 00 €	
00068 J	831 823,80 €	1 423 860,10 €	F	Taux fixe à 4,652 %	4,65%	4,71%		N	29 934 905,08 €	30 126 720,94 €	
000670	500 000 00 €	0 00 €	C	4,22 Taux fixe 4,22 % à batière 0,422 sur ecart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (0,422 - 10%)	0,00%	0,00%		N	10 500 000 00 €	11 000 000 00 €	
000671	644 640,87 €	531 126,85 €	F	Taux fixe à 3,58 %	3,59%	3,60%	4 130 955,29 €	N	13 999 270,64 €	14 858 666,31 €	
000672	500 000 00 €	411 737,11 €	F	Taux fixe à 3,58 %	3,58%	3,58%	3 330 472,84 €	N	19 000 000 00 €	11 300 000 00 €	
000673	733 590,67 €	1 000 715,85 €	F	Taux fixe à 4,068 %	4,07%	4,11%		N	24 042 387,17 €	24 772 978 04 €	
000674	833 333,32 €	841 929,79 €	F	Taux fixe à 4,57 %	4,57%	4,71%		N	17 500 000 11 €	18 333 333 41 €	
00067	1 009 754,21 €	877 119,14 €	C	Taux fixe 2,02 % à batière 0 sur ecart EUR-CHF - EUR USD (2,02 - 0,5 - 0)	4,16%	4,22%		N	19 734 178,00 €	20 743 132 21 €	
000677 nejm	777 324,74 €	853 835,98 €	C	3,77 (5° Cap 7 sur CMS EUR 10A - Posti nejm)	3,77%	3,82%		N	16 328 019,62 €	17 103 544 30 €	
000678	333 333,33 €	112 179,89 €	C	Taux fixe 1,5 % à batière 0,45 sur ecart EUR-CHF EUR USD (1,5% - 1 - 0,45)	1,50%	1,52%		N	7 000 000 03 €	7 333 333 36 €	
000679	734 842,14 €	1 018 792,88 €	F	Taux fixe à 4,06 %	4,03%	4,12%		N	24 425 554,38 €	25 149 590 52 €	
000680 com 2	1 000 000 00 €	772 375,57 €	F	Taux fixe à 3,44 %	3,44%	3,55%	6 247 158,78 €	N	22 000 000 00 €	23 000 000 00 €	
000681 - tranche 1	500 000 00 €	525 022,64 €	F	Taux fixe à 4,565 %	4,57%	4,71%	1 070 533,59 €	N	11 000 000 00 €	11 500 000 00 €	
000681 - tranche 2	770 000 00 €	0 00 €	V	(Eurbor 03 M + (-0,017) - Floor 0,017 sur Eurbor 03 M)	0,00%	0,00%		N	9 750 000 00 €	10 500 000 00 €	
000682	2 500 000 00 €	0 00 €	V	(Eurbor 03 M + 0,007) - Floor -0,007 sur Eurbor 03 M)	0,00%	0,00%		N	55 000 000 00 €	57 500 000 00 €	
000683	1 000 000 00 €	36 254,68 €	V	(Eurbor 03 M - Floor 0,35 sur Eurbor 03 M) + 0,35	0,05%	0,05%	652 500 00 €	N	22 000 000 00 €	23 000 000 00 €	
000684	1 866 666,69 €	39 316,90 €	V	(Eurbor 03 M - Floor 0,45 sur Eurbor 03 M) + 0,45	0,16%	0,16%	145 000 00 €	N	14 866 666,69 €	15 333 333 24 €	
000685	1 000 000 00 €	464 090,28 €	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50%	3,61%	2 376 591,37 €	N	12 500 000 00 €	13 500 000 00 €	
000687	1 694 915,24 €	174 157,01 €	V	Eurbor 03 M + 0,65	0,35%	0,36%	0 00 €	N	21 135 593 32 €	39 830 508 56 €	
000688	500 000 00 €	73 646,11 €	V	Eurbor 03 M + 0,8	0,50%	0,51%	0 00 €	N	11 625 000 00 €	12 125 000 00 €	
000689	1 000 000 00 €	49 880,24 €	V	Eurbor 03 M + 0,8	0,50%	0,51%	0 00 €	N	7 750 000 00 €	8 750 000 00 €	
000691	1 500 000 00 €	77 947,56 €	V	Eurbor 03 M + 0,52	0,22%	0,23%	0 00 €	N	22 500 000 00 €	24 000 000 00 €	

000595	652 038 19 €	160 410 27 €	V	Euribor 03 M - 1 15	0 85%	0 87%		314 788 81 €	N	16 053 292 51 €	16 058 130 70 €
000709	504 877 11 €	138 385 08 €	F	Taux fixe à 3 16 %	3 16%	3 21%		2 095 225 68 €	N	9 807 058 89 €	10 371 868 10 €
000709 Bis	750 000 00 €	200 133 33 €	F	Taux fixe à 3 16 %	3 16%	3 21%		2 960 637 63 €	N	14 250 000 00 €	15 000 000 00 €
00701	333 333 32 €	89 482 12 €	V	Euribor 03 M + 2 37	2 07%	2 22%		112 500 00 €	N	3 833 273 38 €	4 166 666 70 €
693 - Consolidation	200 000 00 €	17 478 81 €	V	(Euribor 03 M Floor -0 5 sur Euribor 03 M) - 0 5	0 22%	0 22%		51 500 00 €	N	5 200 000 00 €	5 400 000 00 €
694 - Consolidation par défaut	833 333 32 €	184 838 17 €	V	Euribor 03 M + 0 95	0 85%	0 66 %		0 00 €	N	21 083 333 38 €	22 916 666 70 €
696	1 250 000 00 €	195 023 90 €	V	Euribor 03 M + 1 11	0 83 %	0 84%		387 500 00 €	N	19 687 500 00 €	20 937 500 00 €
697 - Consolidation	800 000 00 €	218 449 73 €	V	Euribor 03 M + 1 43	1 12%	1 14 %		246 000 00 €	16 600 000 00 €	17 400 000 00 €	17 400 000 00 €
698	666 666 66 €	134 775 11 €	V	Euribor 03 M + 1 08	1 08%	1 22%		205 000 00 €	N	6 999 529 94 €	7 666 666 62 €
699	666 666 68 €	181 494 41 €	V	LEP + 1 36	2 60%	2 60%		205 000 00 €	N	6 999 999 94 €	7 666 666 62 €
700	1 018 874 48 €	757 034 37 €	C	Taux fixe 3 79 % à terme 6 % sur Euribor 03 M (Positive)	3 79%	3 90%		5 413 028 03 €	N	19 068 396 04 €	20 083 270 52 €
701	533 333 32 €	140 482 28 €	Z	Euribor 03 M + 2 4	2 10%	2 15%		176 000 00 €	N	6 000 000 00 €	6 533 333 37 €
702	1 200 000 00 €	1 522 500 00 €	F	Taux fixe à 5 8 %	5 80%	5 93%		12 595 814 43 €	N	25 500 000 00 €	20 700 000 00 €
705 - Consolidation	678 421 05 €	332 058 33 €	V	Euribor 12 M + 1 73	1 51 %	1 94%		928 860 66 €	N	15 631 578 85 €	16 500 000 00 €
705-bis	0 00 €	66 533 74 €	V	(Euribor 03 M + 1 5) Floor -1 5 sur Euribor 03 M	1 20 %	1 22%		140 000 00 €	N	5 000 000 00 €	5 000 000 00 €
707 - Consolidation	650 000 00 €	329 229 02 €	V	Euribor 03 M + 2 6	2 39%	2 36%		360 750 00 €	N	12 187 500 00 €	12 837 500 00 €
708	1 478 095 15 €	1 068 672 17 €	F	Taux fixe à 3 63 %	3 63%	3 68%		6 229 273 70 €	N	27 967 057 20 €	29 445 120 35 €
C/1643 Emprunts en devises											
C/1644 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie	1 380 947 33 €	254 979 75 €						0 00 €		12 847 887 67 €	13 421 555 00 €
000651	714 280 00 €	0 00 €	V	(TAM + 0 09) Floor -0 09 sur TAM	0 00%	0 00%			N	714 280 00 €	1 428 560 00 €
000653	333 333 00 €	254 979 75 €	F	Taux fixe à 4 18 %	4 18%	4 24%			N	5 666 061 00 €	5 979 094 00 €
655-T2	333 214 33 €	0 00 €	V	(TAG 12 M + 0 09) Floor -0 09 sur TAG 12 M	8 00%	0 00%		0 00 €	N	5 866 666 67 €	6 000 000 01 €
C/187 Emprunts assortis de conditions particulières	3 756 968 27 €	3 317 380 64 €								80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
C/1873 Prêts de l'Etat										80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
C/1874 - Prêts remboursés de la FMSPP										80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
C/1875 Dettes - Partenariat public-privé	3 756 968 27 €	3 317 380 64 €								80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
pfp										80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
C/1876 Prêts des collectivités et établissements publics locaux	3 756 968 27 €	3 317 380 64 €	F	Taux fixe à 3 03543 %	3 84%	3 95%			N	80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
C/1877 Prêts des caisses d'assurance maladie										80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
C/1878 Autres prêts assortis de conditions particulières										80 707 600 04 €	84 464 574 31 €
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)											
TOTAL	43 899 622 61 €	27 336 595 75 €						67 766 059 98 €		984 837 340 44 €	100 021 691 05 €

10 pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer T : fixe / variable / C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la smp + addition d'un taux ou d'un de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

11 pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lors que celui-ci est complexe ou en l'absence de taux d'intérêt complexe la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

12 pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

13 si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

### Etats de crédits de trésorerie

Indiquer le délai par contrat

C/519 crédits de trésorerie	Numéro du contrat	Date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	Durée du contrat (en mois)	Index disponibles au 31/12/N	Montant max autorisé au 31/12/N	Encours moyen en N	Montant des intérêts remboursés en N	Encours restant dû au 31/12/N
C/51931 lignes de crédits de trésorerie								
2018900811R	2018J00811R	28/10/2016	11 97 mois	(Eon <sub>t</sub> (Positive) + 1 95) Floor 0 sur Eon <sub>t</sub> (Positive)	20 000 000 00 €	2 330 616 44 €	19 096 19 €	20 000 000 00 €
9818131150	9813131150	21/10/2016	11 97 mois	(Eon <sub>t</sub> (Positive) + 2 %) Floor 0 sur Eon <sub>t</sub> (Positive)	50 000 000 00 €	4 600 838 36 €	67 645 31 €	2 220 000 00 €
LT-20159009105-00001	LT-20159009105-00001	04/11/2015	11 93 mois	(Eon <sub>t</sub> (Positive) + 1 85) Floor 0 sur Eon <sub>t</sub> (Positive)	0 00 €	17 294 521 92 €	387 005 31 €	0 00 €
LT-0615131183	LT-0615131183	23/10/2015	11 97 mois	(Eon <sub>t</sub> (Positive) + 2 5) Floor 0 sur Eon <sub>t</sub> (Positive)	0 00 €	29 731 146 60 €	808 154 78 €	0 00 €
C/51932 lignes de crédits de trésorerie liés à un emprunt								

1 préciser la(s) index (ex Eon<sub>t</sub> Euribor 1 mois etc.)

2 encours (mois) nombre des jours de frage/365

3 y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

Etat 80  
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE:  
 NOM DU POSTE COMPTABLE:  
 ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
 Typologie de l'encours de dette

Structure	Indice(s) sous-jacent(s)	Indice(s) sans euro (1)	Indice(s) reflète(n) Française ou zone euro ou écart entre les indices (2)	Ecart d'indices sans euro (3)	Indice(s) hors zone euro et écart(s) d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple / Taux variable simple / E change de la s / de nombre fixe variable ou inversement / E change de la s / structure / nombre fixe variable ou fixe / fixe / fixe / variable / Taux variable simple / pas de la s / ou encours (annee)	Nombre de produits	51					
	% de l'encours	93,4%					
	Montant en eur	202 194 417 000 €					
(B) Semestre simple / Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	1,9%					
	Montant en eur	39 246 394 000 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en eur						
(D) Multiplicateur jusqu'à 1 / Multiplicateur jusqu'à 5 esp	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en eur						
(E) Multiplicateur jusqu'à 3	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	0,4%					
	Montant en euros	66 128 000 000 €					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						4
	% de l'encours						7,4%
	Montant en eur						14 734 173 000 €

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE :

ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Détail des opérations de couverture (1)**

Emprunt couvert			Instrument de couverture								
Emprunts couverts (pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2016	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	Numero du contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2016	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)	136 516 666,61 €							136 516 666,67 €			
000682	55 000 000,00 €	(Euribor 03 M + 0,007)-Floor-0,007 sur Euribor 03 M	A-1	SOCIETE GENERALE	000682 Swap2	swap	taux	55 000 000,00 €	26/06/2011	26/06/2038	A-1
000683	22 000 000,00 €	(Euribor 03 M-Floor-0,35 sur Euribor 03 M) + 0,35	A-1	SOCIETE GENERALE	Cne 4311638	swap	taux	22 000 000,00 €	30/10/2011	30/10/2038	A-1
692-Mobilisation Eoma	0,00 €		A-1	NATIXIS	4107258M	swap	taux	0,00 €	25/09/2012	25/09/2042	A-1
000692- consolidation	42 916 666,61 €	Euribor 03 M + 0,77	A-1	NATIXIS	4107258M	swap	taux	42 916 666,67 €	25/09/2012	25/09/2042	A-1
697-Eoma_Mobilisation	0,00 €		A-1	NATIXIS	4107253M	swap	taux	0,00 €	25/07/2012	25/07/2037	A-1
697-Consolidation	16 600 000,00 €	Euribor 03 M + 1,43	A-1	NATIXIS	4107253M	swap	taux	16 600 000,00 €	25/07/2012	25/07/2037	A-1
Taux complexe (total)	10 500 000,00 €							10 500 000,00 €			
000670	10 500 000,00 €	4,22-Taux fixe 4,22% à barème 0,422% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (0 / 10,0)	F-6	SOCIETE GENERALE	Swap SG	swap	taux	10 500 000,00 €	17/05/2010	15/05/2037	A-1
Total	147 016 666,61 €							147 016 666,67 €			

1 classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 pour la dernière échéance payée sur l'instrument, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lors celle-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 indiquer s'il s'agit d'un swap d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE:

ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Détail des opérations de couverture (2)**

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Prime (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2	3	4	2	3	4					
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)				5 073 704,66 €				288 254,75 €			
000682	F	Taux fixe à 3,245 %	3,25%	1 855 734,38 €	V	Euribor 03 M	-0,30%	-134 110,90 €			
000683	F	Taux fixe à 3,33 %	3,33%	765 969,38 €	V	Euribor 03 M	-0,30%	-44 302,81 €			
692-Mobilisation-Eonia	F	Taux fixe à 3,95 %	3,95%	0,00 €	V	Euribor 03 M + 0,77	0,47%	0,00 €			
000692- consolidation	F	Taux fixe à 3,95 %	3,95%	1 765 293,40 €	V	Euribor 03 M + 0,77	0,47%	250 884,08 €			
697-Eonia_Mobilisation	F	Taux fixe à 3,95 %	3,95%	0,00 €	V	Euribor 03 M + 1,43	1,13%	0,00 €			
697-Consolidation	F	Taux fixe à 3,95 %	3,95%	686 707,50 €	V	Euribor 03 M + 1,43	1,13%	215 784,18 €			
Taux complexe (total)				403 700,00 €				0,00 €			
000670	F	Taux fixe à 3,6 %	3,60%	403 700,00 €	C	4,22-Taux fixe 4,22% à barrière 0,422% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (0%/10/0)	0,00%	0,00 €			
Total				5 477 404,66 €				288 254,75 €			

1 classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 F fixe, V variable C complexe

3 pour la dernière échéance payée sur l'exercice. Indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4 pour la dernière échéance payée sur l'exercice. Indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

COMPTE FINANCIER 2016  
 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DE LA DETTE FINANCIÈRE À LONG ET MOYEN TERME  
 Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année N

N° du contrat / emprunt initial	Date de signature de l'acte initial	Organisme prêteur de l'emprunt initial	N° du numéro d'emprunt renégocié	Date de refinancement / renégociation	Date où la dette a été prise en compte de fait	Organisme prêteur de l'emprunt renégocié	Dette initiale au 01/01		Type						Capital restant au 31/12 de refinancement / N		Protections financières		Paiements de dette payés																		
							Capital	Taux	Capital initial		Capital refinancement / renégociation		Capital initial	Capital refinancement / N	Capital initial	Capital refinancement / N	Taux	date d'échéance	date de paiement																		
									Type de taux	Formule de calcul du taux	Type de taux	Formule de calcul du taux																									
Tableau																																					

1. Les données sont indiquées en %, si applicable.  
 2. Les données sont indiquées en %, si applicable.  
 3. Les données sont indiquées en %, si applicable.  
 4. Les données sont indiquées en %, si applicable.  
 5. Les données sont indiquées en %, si applicable.  
 6. Les données sont indiquées en %, si applicable.  
 7. Les données sont indiquées en %, si applicable.

\* Cet onglet n'est pas complété automatiquement par InVivo. Merci de vous rapprocher de votre consultant en cas de besoin.

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE:

ETABLISSEMENT: Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - APHM

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Echéancier flux de trésorerie**

Catégories d'emprunts	Echéancier						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	
<b>Emprunts non structurés (cotés 1A)</b>							
- capital	41 260 950,54 €	40 838 536,57 €	71 141 057,72 €	61 068 229,18 €	40 997 407,68 €	641 725 139,69 €	897 031 321,38 €
- intérêts	27 295 176,75 €	26 122 124,61 €	23 953 841,74 €	21 912 910,10 €	20 426 812,99 €	172 572 857,90 €	292 283 724,08 €
<b>Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)</b>							
- capital	1 016 874,48 €	1 016 874,48 €	1 016 874,48 €	1 016 874,48 €	1 016 874,48 €	13 982 023,64 €	19 068 396,04 €
- intérêts	717 969,55 €	678 884,74 €	639 809,91 €	604 107,32 €	560 161,54 €	3 763 359,38 €	6 964 282,44 €
<b>Emprunts structurés - risque élevé (non cotés ci-dessus)</b>							
- capital	777 524,74 €	777 524,74 €	777 524,74 €	777 524,74 €	777 524,74 €	10 107 821,62 €	13 995 445,32 €
- intérêts	625 825,78 €	594 396,07 €	564 678,27 €	534 956,46 €	506 620,87 €	3 865 772,93 €	6 692 248,38 €
<b>Emprunts "hors charte Gissier" (6F)</b>							
- capital	3 176 420,87 €	3 176 420,88 €	3 176 420,87 €	3 176 420,87 €	3 176 420,88 €	48 852 073,33 €	64 734 177,70 €
- intérêts	3 167 895,84 €	3 481 423,51 €	3 586 646,16 €	3 697 196,51 €	3 740 376,53 €	33 902 950,36 €	51 576 488,91 €
<b>TOTAL TOUTES CATEGORIES</b>							
- capital	46 231 770,63 €	45 809 356,67 €	76 111 877,81 €	66 039 649,27 €	45 968 227,78 €	714 667 058,28 €	994 827 340,44 €
- intérêts	31 886 857,92 €	30 876 828,93 €	28 744 974,08 €	26 749 170,99 €	25 233 971,93 €	214 104 940,57 €	357 516 743,81 €

**ETAT BI10**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : R.F. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLIQUE

ETABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE

**COMPTE FINANCIER 2016  
ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	NOMS DES ORGANISMES				
* Informations relatives à l'organisme (à partir du dernier exercice connu à préciser)	Infectiopôle Méditerranée	Fondation Maladies Rares	France Finance	GCS ESANTE Imagerie Médicale PACA	GCS PRC PACA OUEST
FORME JURIDIQUE	Fondation de coopération scientifique	Fondation de coopération scientifique	GCS	GCS	GCS APHM/IPC
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	Campus Santé Timone 27, Bd Jean Moulin 13385 MARSEILLE CEDEX 5	96, Rue Didot 75014 PARIS	80, Rue Brochier 13354 MARSEILLE CEDEX 5	80, Rue Brochier 13354 MARSEILLE CEDEX 5	80, Rue Brochier 13354 MARSEILLE CEDEX 5
NATURE D'ACTIVITE	Maladies Infectieuses	Maladies rares	Regroupement Négociation	Mutualisation PACS	
CAPITAL SOCIAL AU DEBUT DE L'EXERCICE	3 000 000,00	1 000 000,00			
CAPITAL SOCIAL A LA FIN DE L'EXERCICE	3 000 000,00	1 000 000,00			
SITUATION FINANCIERE NETTE					
CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL SOCIAL					
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ORGANISME					
CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE					
RESULTAT DE L'EXERCICE					
AFFECTATION					
Informations relatives à la participation de l'EPS au 31 décembre du dernier exercice clos					
MONTANT DU CAPITAL DETENU PAR L'EPS :					
-AU DEBUT DE L'EXERCICE	800 000,00	25 000,00	58 500,00	5 000,00	5 000,00
-A LA FIN DE L'EXERCICE	800 000,00	25 000,00	81 900,00	5 000,00	5 000,00
QUOTE-PART DE L'EPS					
-AU DEBUT DE L'EXERCICE					
-A LA FIN DE L'EXERCICE					

L'ETABLISSEMENT DOIT ETRE DETENTEUR, POUR CHAQUE ORGANISME, DU DERNIER BILAN DISPONIBLE ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ETAT B11  
 N° CODE DU POSTE COMPTABLE : 013019  
 NOM DU POSTE COMPTABLE : R.F. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLIQUE  
 ETABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE

**COMPTE FINANCIER 2016**  
**EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS**  
 Compte de résultat principal et comptes de résultat annexes

COMPTES	NATURE DES STOCKS ET DES EN COURS	STOCK INITIAL (S1)	CORRECTION STOCKS	STOCK INITIAL (S1)	STOCK FINAL (S2)	AJUSTEMENT DES DEPRECIATIONS			
		AU 01/01/2016	DEPORTEES	APRES CORRECTION	AU 31/12/2016	NOUVEAU INITIAL DES DEPRECIATIONS AU 01/01/2016 (c)	REPRISES DES DEPRECIATIONS EXISTANTES (c)	DEPRECIATIONS NECESSAIRES AU 31/12/2016 (c)	NOUVEAU FINAL DES DEPRECIATIONS AU 31/12/2016 (c + (c) - (c))
C71	MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES								
C72	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	13 048 133,73	5 847 136,41	18 907 200,14	16 714 687,40				
	DONT (C72) PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PRODUITS A USAGE MEDIC	8 839 534,87	1 268 717,50	10 108 242,78	8 952 863,86				
C73	EN COURS DE PRODUCTIONS DE BIENS								
C75	STOCKS DE PRODUITS								
C77	STOCKS DE MARCHANDISES								
C78	AUTRES STOCKS								
	<b>TOTAL</b>	<b>13 048 133,73</b>			<b>16 714 687,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Il s'agit des comptes de stocks et en cours (colonnes 3) du compte de résultat principal

**ETAT BJ12**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : R.F. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLIQUE

ETABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE

**COMPTE FINANCIER 2016  
DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

COMPTES	SITUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	MONTANT	MONTANT	AJUSTEMENT DES DEPRECIATIONS			
		AL'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2016	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	NIVEAU INITIAL DES DEPRECIATIONS AU 01/01/2016 (c)	REPRISES DES DEPRECIATIONS EXISTANTES (d)	DEPRECIATIONS NECESSAIRES AU 31/12/2016 (e)	NIVEAU FINAL DES DEPRECIATIONS AU 31/12/2016 (f = (c + e) - d)
		(a)	(b)				
C505	OBLIGATIONS						
C507	BONIS DU TRESOR						
C508	AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREDITS ASSIMILES						
<b>TOTAL</b>							

\*La valeur actuelle est egale à la valeur de marche si l'établissement décidait de céder ce titre au 31/12/n.

- 3.3 -

NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.3.1 -

Eléments significatifs explicitant les comptes (état CR1)

**ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES (CR1)**

Le compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) se caractérise par un déficit de 41 045 926,16€, en amélioration par rapport à 2015. Ce résultat comptable traduit des résultats d'exploitation, financier et courant en amélioration par rapport à 2015. En revanche, on constate une nette dégradation du résultat exceptionnel qui a été fortement impacté par le plan d'apurement des créances anciennes. A noter toutefois que de manière globale, ce plan d'apurement a fait l'objet d'une reprise sur provision en exploitation de montant équivalent (neutre budgétairement).

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

POSTES		
1- RESULTAT D'EXPLOITATION		
2- RESULTAT FINANCIER		
3- RESULTAT COURANT		

L'amélioration du résultat d'exploitation, à 8 202 183€ en 2016 contre – 21 120 498 € en 2015, traduit une augmentation des recettes plus forte que la progression des dépenses.

↳ **1.3.1 Les charges d'exploitation ont augmenté de +2,84% par rapport à 2015 (toutes activités confondues)**

Pour le budget principal cette évolution est +3,08% par rapport à 2015. Elle s'explique par un impact fort des écritures de certification liées au plan d'apurement des créances anciennes, car en ce qui concerne les charges d'exploitation hors certification des comptes celles-ci ont été assez bien maîtrisées au cours de l'exercice.

Les achats (stockés et non stockés) et les services extérieurs, qui représentent 31,3% des charges d'exploitation, ont fait l'objet de mesures particulières de vigilance au cours de l'exercice 2016, ce qui a permis de générer une baisse de 1,4M€ soit -0,36%.

Les évolutions les plus significatives sont :

- Une diminution des dépenses des produits pharmaceutiques et produits à usage médical de 4,3 M€, soit -2,9%, en lien notamment avec une forte diminution des dépenses liées à la rétrocession des médicaments (baisse de prix de certaines molécules), une bonne maîtrise des consommations internes et des gains sur l'achat des médicaments ;
- Une hausse des dépenses de fournitures et petit matériel médical de 1 M€, soit +3%,
- Une diminution des achats hôteliers (stockés et non stockés) de -962K€ soit -2,9%
- Une diminution des services extérieurs et de la sous-traitance à caractère hôtelier de -816K€, liée notamment aux efforts réalisés sur les prestations de nettoyage et de gardiennage

Les dépenses de personnel (hors personnel extérieur), charges sociales, impôts et taxes, qui représentent 60,2% des charges d'exploitation, sont en hausse de 9M€ soit +1,16%.

Cette augmentation se caractérise par une évolution maîtrisée des dépenses de PNM de 0,6M€ soit 0,11% notamment grâce à la mise en œuvre du CREF qui se traduit par :

- Une baisse des dépenses d'heures supplémentaires et d'intérim
- Une maîtrise de la masse salariale consécutivement à la mise en œuvre du CREF. Ainsi l'ETPR moyen de 2016 est inférieur de 34 ETPR à celui de 2015

Le compte financier du PM pour l'exercice 2015 s'élevait à 189 879 209 €. Pour l'exercice 2016, il s'élève à 198 287 555 €, soit une augmentation de 8,4M€ (+4.43%).

L'évolution des dépenses entre les deux années est principalement liée :

- à l'augmentation du nombre d'internes et étudiants, rémunérés par le CHU (+ 3 M€) ;
- à l'évolution des effectifs seniors (+4M€) ;
- à l'évolution des effectifs de praticiens contractuels (+2M€)

Cette maîtrise des charges d'exploitation courantes est atténuée par l'impact des admissions en non valeur qui ont été réalisées en 2016, afin d'apurer les créances anciennes. Cette écriture a impacté le compte 654 pour 29,9 M€, le solde du plan d'apurement ayant impacté le compte 673 au titre des annulations, et sera vu dans le cadre de l'analyse des charges exceptionnelles de l'exercice. Il convient de noter que budgétairement, cet impact a été neutralisé par une reprise de la provision pour créances irrécouvrables qui a été constituée par correction en situation nette au 01.01.2016.

#### 1.3.2 Les produits d'exploitation ont progressé de 65,6M€ soit +5,22% (toutes activités confondues)

Pour le budget principal les produits d'exploitation augmentent de 69,9M€ soit +5,68%.

Cette évolution est fortement liée à l'impact de la certification qui a entraîné une forte augmentation du poste reprise sur amortissement, dépréciation de créance.

Les éléments explicatifs des évolutions les plus significatives concernant les produits d'exploitation sont :

- Une augmentation de 22,8M€ des produits de l'activité hospitalière, liée essentiellement à une augmentation des recettes d'hospitalisation (+10M€ par rapport à 2015) et de l'activité externe (+4,7M€) et à une progression des dotations et forfaits (+ 5,2M€, liée par exemple à des financements reçus au titre des internes et de la permanence des soins)
- Une augmentation de 17,2 M€ du poste subvention d'exploitation, s'expliquant d'une part par l'aide en trésorerie allouée par l'ARS à hauteur de 10 M€, d'autre part par le reclassement comptable des remboursements de l'ANFH conformément à la M21, pour 5,1M€ (auparavant comptabilisés comme des atténuations de charges au compte 64)
- Une progression de 31M€ des reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, liée aux écritures de certification des comptes et à la couverture du plan d'apurement.

#### ▫ 1.3.3. Le résultat financier est déficitaire de 33 306 277 €

Le résultat financier reste déficitaire mais s'améliore de 5 889 180€. Cette amélioration s'explique par une diminution des charges d'intérêts de 2,3 M€ et une dotation aux provisions ajustée au regard du risque évalué sur la durée de vie restante de l'emprunt (cf. explications supra sur les mouvements du compte 152).

#### ▫ 1.3.4. Le résultat exceptionnel est déficitaire de 15 941 832,73 €

Le résultat exceptionnel de l'établissement s'est dégradé de 14 990 554 M€, du fait d'une augmentation des charges de 5M€ entre 2015 et 2016, et d'une diminution des produits de 10 M€. Les principaux éléments d'explication sont les suivants :

- Les annulations opérées dans le cadre du plan d'apurement à hauteur de 10 M€
- Le paiement de l'amende de l'URSSAF au titre de la solidarité financière à hauteur de 1,3M€
- La diminution des ventes sur la DNA de 8,3 M€

- 3.3.2 -

État synthétique des subventions d'exploitation et des contributions accordées par l'établissement (état CR2)  
Détail des produits de l'activité hospitalière (état CR3)



État CR2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLI

ÉTABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE



COMPTE FINANCIER 2016

ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

RUBRIQUES	Montant exercice N
C/ 652 Contributions aux GCS et CHT	421 934,04
C/ 657 Subventions	725 111,67
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	10 000,00
Dont 6578: Autres subventions	715 111,67
<b>TOTAL</b>	<b>1 147 045,71</b>



- 3.4 -

## AUTRES INFORMATIONS

État des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme (état A11)

Honoraires du commissaire aux comptes (état A12)

Tableau synthétique des effectifs (état A13)

Événements significatifs postérieurs à la clôture (état A14)

Information sur les aspects environnementaux (état A15)

**COMpte FINANCIER 2016**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME**

RAISON SOCIALE COCO CONTRACTANT	NATURE DU CONTRAT	DATE DU CONTRAT	DUREE DU CONTRAT	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES		TOTAL RESIDUEL	
				DE L'EXERCICE	CUMULEES	MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS + DE 5 ANS		
JEMENS FINANCIAL SERVICES DE LAGE LANDEN LEASING	LOCATION CREDIT BAII IRM 31 TIMONE et chef d'agence	31/01/2012	5 ans	408 420,03	2 716 351,34	811 605,60	2 167 152,00	16 683,00	
	LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT GAMMA KNIFE	07/12/2011	5 ans	725 232,70	3 630 842,55	3 448 996,00	0,00	0,00	
POLEHED	PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	19/11/2010	15 ans à compter de la reception (2013)	8 065 956,55	27 713 727,51				
	convention de location, TOURS IDE CAPELETTE MARSEILLE HABITAT	01 05 1973	70 ans	334 722,24					
Marseille Habitat / Tours IDE Capelle	convention de location, TOURS IDE NORD MARSEILLE HABITAT	01 10 1974	70 ans	338 423,48					
Marseille Habitat / Tours IDE Nord	convention de location, TOURS IDE SUD, MARSEILLE HABITAT	01 08 1975	70 ans	336 81 42,4					
Marseille Habitat / Tours IDE Sud	baill locaur à usage administratif, Location Centre Medico-Psychologique 28-36 Bd RAPHAEL	01 07 1998	6 ans	21 740,95					
ERILIA / Raphael	baill locaur à usage administratif, Location Centre Medico-Psychologique 44-52 Bd MICHELET	01 03 2000	6 ans	26 892,09					
ERILIA / Michélet	baill locaur à usage administratif, Location Centre Medico-Psychologique 44-52 Bd MICHELET								
	ERILIA, contrat n° L1856014, locaux : E03300549L et E03300582L								
	ERILIA, contrat n° L1856004, locaux : E03300010C, E03300383L et E03300384L								
<b>TOTAL</b>				<b>10 148 195,25</b>	<b>34 070 971,40</b>	<b>0,00</b>	<b>4 460 601,48</b>	<b>2 167 152,00</b>	<b>16 683,00</b>

\* Concernant les contrats de partenariats et les baux emphytéotiques hospitaliers (BHP), seul le montant des parts "exercice courant" et "exercice" relatives à ces contrats doit être reporté dans le présent tableau

Etat A12  
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013019  
NOM DU POSTE COMPTABLE : R.F. MARSEILLE ASSISTANCE PUBLIQUE  
ETABLISSEMENT : ASSISTANCE PUBLIQUE MARSEILLE

COMPTE FINANCIER 2016

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE	62261 HONORAIRES CAC 2016	DELOITTE ET ASSOCIES	268 560€
--------	---------------------------	----------------------	----------



## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE (A14)

### ↳ Passage à la facturation individuelle des ACE

Après une phase de préparation en lien avec la CPAM (6 tests ont été effectués sur la période du 20 avril 2015 au 12 octobre 2016), l'AP-HM a basculé en production FIDES le 1er mars 2017. Le périmètre concerne tous les Actes et Consultations Externes (ACE) hors activité libérale. A noter, que les urgences non suivies d'hospitalisations (forfait ATU), les soins externes accompagnés d'un forfait (Sécurité Environnement, Sécurité Dermato, de petit matériel), ainsi les DMI délivrés en externe sont actuellement exclus du champ FIDES et restent valorisés via l'envoi mensuel à l'ATH sur la plateforme ePMSI.

Les taux de rejets depuis le passage en FIDES sont de 4,06% pour le mois de Mars et de 3,18% pour le mois d'Avril.

Cette réforme n'entraîne pas de modification au niveau comptable, les facturations à l'assurance maladie obligatoire continuent à être émises sur des comptes de titre 1 mais de manière individuelle.

### ↳ Changement de directeur général de l'AP HM

Le décret du 27 avril 2017, portant cessation de fonctions du directeur général du centre hospitalier universitaire de Lille et nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille – a nommé M. ARNAUD (Jean-Olivier), à compter du 2 mai.

## INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (A15)

L'établissement exploite des installations classées au titre de la protection de l'environnement. Le montant potentiellement exigible pour la garantie financière en cas de cessation d'activité est estimé à 134 112 €. Compte tenu des modifications réglementaires relatives à cette garantie, le coût de celle-ci a été inscrit aux engagements hors bilan (cf. état A11).

L'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) a remis un rapport d'enquête concernant les risques encourus du fait de l'activité du service de Médecine Nucléaire de l'hôpital de la Timone en 2013. L'établissement a mis en place un suivi de ces recommandations. On notera sur cet aspect, la décision de restructuration totale du service de Médecine Nucléaire, en vue de sa mise en conformité. Les nouveaux locaux seront opérationnels fin 2018/début 2019

La déconstruction des bâtiments suivants est envisagée :

- Les anciens laboratoires de Sainte-Marguerite ;
- Le bâtiment des chênes verts ;
- L'ancienne morgue de Salvator ;
- Les ateliers de Sainte-Marguerite ;

Les frais de démolition ont été estimés sur la base de 175 € / m<sup>2</sup>. En conséquence, une provision de 828 908 € a été constituée.

Enfin, le plan quinquennal de désamiantage 2016-2020 prévoit des dépenses à hauteur de 1,5M€ sur la période, sur la base de l'actualisation des diagnostics technique amiante.